



## CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport et conclusions de la septième  
Réunion régionale européenne**  
(Budapest, 14-18 février 2005)**Table des matières**

	<i>Page</i>
Introduction .....	1
I. Cérémonie d'ouverture.....	1
II. Discussion du Panel: le dialogue social peut-il survivre à la mondialisation?.....	3
III. Discussion du rapport du Directeur général.....	5
IV. Résumé des discussions parallèles .....	9
L'emploi tout au long de la vie: miser sur les jeunes.....	10
Renforcement de gestion des migrations fondé sur les droits.....	12
Trouver le juste équilibre entre flexibilité, stabilité et sécurité sur les marchés du travail européens .....	16
Vieillesse, taux d'activité et réforme des pensions.....	18
V. Défis pour le futur .....	21
VI. Adoption du rapport et des conclusions de la Réunion.....	22
 <b>Annexes</b>	
I. Réunion ministérielle informelle.....	25
II. Événement en marge de la Conférence sur l'égalité entre hommes et femmes .....	26
III. Conclusions .....	26
Promouvoir le dialogue en vue d'un avenir commun: le rôle de l'OIT en Europe et en Asie centrale.....	26
Cycles de la vie et étapes de la vie professionnelle.....	28

Une bonne gouvernance dans le monde du travail.....	29
Programmes nationaux de travail décent .....	31
Suivi des conclusions de la Réunion.....	31
IV. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.....	34
Composition de la Réunion.....	34
Observateurs.....	35
Représentants d’organisations internationales officielles .....	35
Représentants d’organisations internationales non gouvernementales .....	35
Protestations .....	36
Plaintes .....	37
Annexe A .....	39
Annexe B.....	41
V. Liste finale des délégations .....	43

## Introduction

1. La septième Réunion régionale européenne de l'OIT s'est tenue à Budapest (Hongrie) du 14 au 18 février 2005.
2. Pour la participation à la réunion, voir les chiffres figurant dans le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

### I. Cérémonie d'ouverture

3. La réunion a élu président à l'unanimité M. Gábor Csizmár, ministre de l'Emploi et du Travail de la Hongrie; elle a élu vice-présidents M. Michel Jadot (délégué gouvernemental, Belgique), M. Pavel Prior (délégué employeur, République tchèque) et M. Cándido Méndez (délégué travailleur, Espagne).
4. Le Premier ministre de la Hongrie, M. Ferenc Gyurcsány, a souhaité la bienvenue à tous les participants à la réunion. Selon lui, les problèmes sociaux actuels entrent dans trois catégories: l'emploi, le logement et la santé. La réunion va se pencher sur quatre aspects de la première de ces catégories: l'emploi. Premièrement, il faut créer des emplois, mais la création d'emplois n'est pas nécessairement liée à la croissance économique. Deuxièmement, l'éducation et la formation doivent être constamment adaptées aux exigences du lieu de travail: dans ce domaine, les familles doivent assumer une plus grande responsabilité. Troisièmement, les migrations de main-d'œuvre, que les travailleurs soient en situation régulière ou non, ont un impact sur les marchés du travail locaux et rigides; il s'agit d'un problème que la Hongrie n'a pas encore abordé. Quatrièmement, les cultures individuelles ou nationales font souvent obstacle aux changements de lieu de travail ou à l'apprentissage de nouvelles technologies, particulièrement dans le cas des travailleurs d'âge mûr. Economie compétitive et société coopérative se renforcent mutuellement. La réunion devrait aider les peuples et les pays de la région à trouver des solutions qu'il appartiendra ensuite aux hommes politiques de mettre en œuvre.
5. Le Premier ministre du Luxembourg et président du Conseil des ministres de l'Union européenne, M. Jean-Claude Juncker, a rappelé son association de longue date avec l'OIT et s'est félicité de la forte tradition de continuité et d'attachement à l'Organisation parmi les mandants. L'Europe a considérablement évolué en quinze ans au point que la Hongrie, pays hôte, qui a connu une transition exceptionnelle, fait maintenant partie des 25 Etats membres de l'Union européenne qui partagent la même ambition. Cette réunion rassemble les Etats membres de l'Union européenne et les pays de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) et du Pacte de stabilité. C'est en fait l'OIT qui a jeté les bases du modèle social européen, grâce à la puissance de son action normative. Elle montre également comment le tripartisme et le dialogue social, qui sont ses règles d'or, permettent de parvenir à un consensus et de progresser; il y a peut-être là des enseignements à tirer pour le vraisemblablement difficile processus de promotion de la stratégie de Lisbonne et pour garantir que celle-ci sert à améliorer la condition des hommes. Le renforcement de la compétitivité dans l'Union européenne doit aller de pair avec la création d'emplois et la cohésion sociale. Le dialogue social doit être utilisé dans les 25 programmes nationaux de mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. L'histoire de l'humanité est marquée de détermination et d'initiatives de ce type.
6. Le porte-parole des employeurs (M. Michel Barde) a estimé que la quête de la compétitivité permet de promouvoir une élévation des niveaux de vie et de mettre en place une stratégie de recherche, de réduction de la bureaucratie et de flexibilité accrue dans le cadre d'une approche commune pour l'ensemble de la région.

7. La porte-parole des travailleurs (M<sup>me</sup> Ursula Engelen-Kefer) a espéré que la réunion aidera à établir des passerelles entre les gouvernements, les employeurs et les travailleurs et leurs organisations en Europe et débouchera sur des solutions pratiques permettant à chacun de tirer parti de la mondialisation. Il faut pour cela des syndicats libres et indépendants qui exercent leurs activités conformément aux normes fondamentales du travail et qui puissent négocier des conventions collectives avec les employeurs. Le système normatif de l'OIT apporte une contribution importante à ce processus comme aux transitions actuelles en Europe orientale; la politique consistant à améliorer la visibilité de l'Organisation grâce à l'Agenda du travail décent est extrêmement positive.
8. En présentant son rapport, le Directeur général du BIT (M. Juan Somavia) a souhaité la bienvenue à tous les délégués et plus particulièrement aux Premiers ministres de la Hongrie, du Kazakhstan, du Luxembourg et de Malte qui participeraient à la discussion de haut niveau. La réunion de l'OIT offre un forum exceptionnel dans lequel les pays membres de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe, de la CEI et du Pacte de stabilité peuvent se rencontrer en délégations tripartites pour débattre de problèmes communs. Le tripartisme et le dialogue social offrent la créativité nécessaire pour trouver des solutions adaptées aux différents pays qui recherchent tous l'objectif du travail décent. Mais si le partage des valeurs démocratiques et l'abaissement des obstacles favorisent l'intégration, d'autres fossés se creusent: entre les cultures, entre les riches et les pauvres, entre l'économique et le social. L'Agenda du travail décent offre des possibilités de combler ces fossés; le message de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, qui a reçu un excellent accueil, souligne qu'un accord sur les changements nécessaires accélérera le processus. Le programme social de la Commission européenne témoigne d'une pensée commune en la matière.
9. Les quatre grandes questions dont est saisie la réunion, à savoir l'emploi des jeunes, la flexibilité de l'emploi, les migrations de main-d'œuvre et les pensions, correspondent à des moments clés de transition, de crises et de possibilités dans la vie des gens. Cette approche qui suit le cycle de la vie et qui intègre les questions d'égalité entre hommes et femmes illustre la manière dont les mécanismes de l'OIT s'appliquent aux travailleurs. La responsabilité individuelle est essentielle, mais elle s'inscrit dans un cadre de bonne gouvernance et de politiques cohérentes qui permet, à son tour, à la responsabilité collective d'améliorer les perspectives et de favoriser le développement des entreprises et du travail décent. Ces transitions s'accompagnent à la fois de risques et de possibilités, comme l'indique le rapport: l'accès au premier emploi est essentiel pour l'avenir des jeunes, hommes et femmes; le changement d'emploi doit être bien géré pour éviter les bouleversements familiaux et les pertes économiques et sociales; les migrations de main-d'œuvre sont devenues de plus en plus hétérogènes et entraînent des réactions culturelles et politiques; le vieillissement de la population fait qu'un taux d'activité élevé est essentiel à la viabilité des régimes de pension tout comme à la bonne gestion des transitions antérieures dans la vie. Toutes ces transitions demandent des niveaux d'emploi supérieurs à ceux de l'année 2004, année au cours de laquelle une croissance économique de 3,5 pour cent dans la région «Europe et Asie centrale» a entraîné une progression de l'emploi d'un demi point seulement. Cette situation n'a pas contribué à l'instauration d'une situation politiquement stable.
10. Grâce au tripartisme et notamment aux services de formation du Centre de Turin, l'OIT peut contribuer à créer des passerelles entre les pays de la CEI et ceux du Pacte de stabilité, et ce travail pourrait être renforcé. La coopération entre l'OIT et la Commission européenne peut être considérée comme le début d'une approche mondiale de l'emploi productif, de la promotion des entreprises et de la protection sociale basée sur les droits et régulièrement intégrée dans des programmes nationaux en faveur du travail décent soutenus par des indicateurs statistiques. Dans l'intervalle, la ratification quasi générale des huit conventions fondamentales de l'OIT par les pays de la région – avec 16 ratifications

manquantes seulement – constituera une première mondiale et le dialogue avec les pays non ratificateurs se poursuit pour atteindre l'objectif d'une ratification totale. Naturellement, il ne faut pas négliger la mise en œuvre de ces conventions et il ne faudrait pas faire preuve d'autosatisfaction alors que la liberté d'association des employeurs comme des travailleurs pose toujours problème dans un certain nombre de pays. La question a été soulevée dans le cas du Bélarus lors de la sixième Réunion régionale européenne à la suite de laquelle une commission d'enquête a été constituée au titre de l'article 26 de la Constitution de l'OIT; cette commission a présenté un rapport et le président Lukashenko a été invité à accorder toute l'attention nécessaire aux recommandations ainsi formulées.

11. Le défi auquel nous sommes aujourd'hui confrontés est celui d'une mondialisation équitable et sans laissé-pour-compte et la gestion de ce processus domine le débat national et international. L'Union européenne à 25 membres constitue un creuset pour mettre au point une approche sociale qui ne fasse aucun exclu et qui parvienne à concilier productivité et compétitivité, d'une part, et équité et perspectives, d'autre part. La recherche d'un monde meilleur passe par une Europe tripartite, puissante, allant de l'Atlantique au Pacifique. L'Europe est parvenue à surmonter la grande dépression, à vaincre le fascisme, à faire tomber le mur de Berlin et à construire un continent de plus en plus intégré sur une base sociale solide. Elle continuera à contribuer à un monde plus stable.

## **II. Discussion du Panel: le dialogue social peut-il survivre à la mondialisation?**

12. Le Directeur général a animé la discussion du Panel de haut niveau, composé de six membres, sur la relation qui existe entre le dialogue social à divers niveaux et la mondialisation.
13. Le Premier ministre de Malte, M. Lawrence Gonzi, a estimé qu'il est difficile, pour un pays aussi petit que le sien, de faire concurrence à d'autres, dont les coûts de main-d'œuvre sont beaucoup moins élevés: la mondialisation est perçue comme une menace réelle plutôt que comme une chance; il faut donc investir à la fois dans les technologies modernes et dans le recyclage des ressources humaines, et aborder, par le dialogue social, des problèmes aussi urgents que celui des pensions et de la santé. Les syndicats et d'autres pourraient éprouver certaines difficultés pour accepter les changements nécessaires, d'où l'importance de trouver la stratégie juste en matière de dialogue social: faut-il viser le consensus, même s'il se dégage à un niveau relativement général? Ou faut-il viser la prise de décisions, sur la base d'un dialogue qui, parfois, peut être long? Le critère sera fonction des résultats obtenus. En cela, les représentants des syndicats et les employeurs doivent faire preuve d'autorité et convaincre leurs adhérents de la nécessité de poursuivre des objectifs communs.
14. Le Premier ministre du Kazakhstan, M. Danial Akhmetov, a dit que la mondialisation constitue aussi une menace pour son pays, qui est grand, mais jeune. Le partenariat social est indispensable pour traiter des problèmes sociaux qui surgissent dans le cadre des efforts consentis pour rattraper le retard technologique et se lancer dans la concurrence mondiale. En l'absence de transfert des connaissances, la fracture entre pays riches et pays pauvres s'aggrave. Le Kazakhstan a la chance d'être un pays stable et il doit développer de son mieux les énormes ressources naturelles dont il dispose. Il aspire aux idéaux que suggèrent les termes «dialogue» et «social» mais il a besoin d'apprendre et de recevoir une assistance pour construire une approche philosophique et les institutions dont le dialogue social a besoin.

- 15.** Le secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats (CES), M. John Monks, a estimé que le dialogue social est à présent menacé par un prétendu consensus selon lequel l'Etat-providence est trop coûteux, les syndicats empêchent les changements nécessaires et les services publics sont toujours inefficaces. Les grandes entreprises européennes délocalisent vers les pays où leurs opérations sont moins coûteuses, de sorte que les gouvernements des deux côtés semblent privés de leur pouvoir; cependant, la réalité peut être différente; ainsi, dans les pays nordiques, un véritable dialogue social existe et les entreprises prospèrent. Dans les pays industrialisés, le chômage engendre des troubles sociaux et politiques, d'où la nécessité de mettre en place des politiques idoines qui ne se contentent pas de placer les problèmes sociaux et environnementaux au dernier rang des priorités. Il est important de garder un consensus sur le modèle social européen qui a réussi et qui s'inspire des normes sociales conçues à l'OIT après la deuxième guerre mondiale; celui-ci devrait être «exporté» et faire concurrence au modèle nord-américain. L'agenda social récemment adopté par la Commission européenne est un élément important du modèle social européen.
- 16.** Le président de l'Organisation internationale des employeurs (OIE), M. François Perigot, a estimé que le dialogue social est une chance plutôt qu'une menace: cependant, il faut le définir plus précisément et s'entendre à ce sujet, pour qu'il puisse résoudre les problèmes soulevés par la mondialisation. Ses modalités doivent prendre en compte les nouveaux partenaires et protagonistes que sont les organisations non gouvernementales: elles devraient être associées à cet effort d'une manière appropriée, en coopération avec les organisations représentatives responsables. Par ailleurs, le dialogue social doit se mondialiser, car à ce niveau il pourra résoudre des problèmes qu'il ne peut pas maîtriser actuellement; cependant, pour en arriver là, il faut s'efforcer de mieux comprendre la situation.
- 17.** Le Premier ministre de la Hongrie a dit que les défis que lance la mondialisation ne sont qu'en partie liés à la technologie et à la connaissance: il faudrait aussi qu'un processus politique et une ouverture du marché viennent équilibrer les intérêts de la main-d'œuvre et ceux de l'emploi. Jusqu'à présent, c'était là le rôle des gouvernements nationaux, mais la situation a changé. Ainsi en Hongrie, les milieux d'affaires sont assujettis aux décisions que prennent les conseils d'administration des entreprises internationales, et la souveraineté économique du gouvernement doit s'assujettir à l'Europe, alors que du côté des travailleurs les acteurs n'ont pas changé. C'est pourquoi le dialogue social national ne s'est pas développé et ne saurait être efficace. Au niveau mondial, les politiques ne sont pas assez puissantes et les marchés n'opèrent pas suffisamment bien: le dialogue social et la volonté politique font défaut. Et à ce jour, ni les Nations Unies ni l'OIT n'ont pu proposer de modèle au niveau international.
- 18.** Le Premier ministre du Luxembourg et président du Conseil des ministres de l'Union européenne a noté que la mondialisation est parfois envisagée sous un angle romantique et parfois sous un angle critique; cependant, l'essentiel est de la maîtriser afin de la rendre bénéfique plutôt que néfaste. Cela peut être fait par le biais de la gouvernance mondiale ou par celui du dialogue social. Le dialogue social survivra en tant que cadre, mais il ne faut pas le confondre avec l'idée d'un vague consensus. Les résultats feront office de test, et même les accords entre partenaires sociaux doivent veiller à intégrer les intérêts des gouvernements. De sorte qu'un accord qui bénéficie du soutien du gouvernement, des employeurs et des travailleurs doit être préféré, même s'il présente quelques lacunes. Beaucoup de traités parfaits n'ont jamais été appliqués, alors que des traités imparfaits peuvent l'être avec de la bonne volonté, et même produire de bons résultats. En Europe, le dialogue social s'est hissé au niveau régional: il doit aller plus loin, et atteindre le niveau multilatéral; la Banque mondiale et le Fonds monétaire international doivent écouter l'OIT et comprendre le modèle social européen.

19. Des questions ont été posées par des membres des trois groupes.
20. Le Premier ministre de Malte a répondu qu'il voit une contradiction dans la poursuite simultanée de la compétitivité et de la qualité de vie. Certains des éléments de base, notamment pour un pays aussi petit que le sien, doivent être les connaissances et les ressources humaines. La rapidité du changement appelle celle de la réponse; et le partenariat employeur/travailleur suppose désormais la recherche et la promotion d'objectifs communs plutôt que l'ancienne approche des échanges et des concessions.
21. Le Premier ministre du Kazakhstan a lui aussi estimé que la mondialisation n'est plus ce qu'elle était. Pour que les pays les plus petits et les plus faibles puissent entrer en concurrence avec les autres, le transfert des technologies modernes est essentiel; et le dialogue social devrait faire de la compétitivité son nouvel objectif.
22. Le secrétaire général de la CES a estimé que, pour promouvoir les normes internationales du travail et le progrès économique, il faut persuader les populations de la nécessité d'une association de diverses politiques. Il est donc indiqué de suivre l'Agenda de politique sociale de la Commission européenne qui vise à réconcilier macroéconomie et politiques fiscale et commerciale notamment.
23. Le président de l'OIE a confirmé la volonté des entreprises de s'engager sur la voie du dialogue social et du consensus pour traiter des problèmes de la mondialisation. Cependant, il faut réfléchir aux méthodes, et l'OIT doit s'inspirer d'autres organisations. L'orateur a cité l'Inde, qui fournit un exemple de progression économique issue de l'acceptation des connaissances et de la technologie.
24. Le Premier ministre de la Hongrie a estimé que le dialogue social n'est pas une menace pour la compétitivité, aussi longtemps qu'il ne se focalise pas indûment sur le court terme, au détriment des valeurs partagées à long terme.
25. Le Premier ministre du Luxembourg et président du Conseil des ministres de l'UE a répondu à une question sur le rôle des institutions de Bretton Woods: il a estimé que le FMI n'est pas assez nuancé dans ses conseils en matière de politique, et qu'il ne faut pas partir de l'hypothèse que les ajustements doivent toujours être faits dans le domaine social pour traiter des problèmes économiques. L'OIT devrait intensifier ses discussions avec le FMI et la Banque mondiale.
26. Enfin, le Directeur général a fait observer que le développement du dialogue social exige de l'autorité, des partenariats et qu'il peut produire des accords concrets et des compromis. Sans aucun doute, les réformes sont nécessaires et il faut défendre les valeurs de la politique sociale européenne. Cela n'ira pas sans quelques prises de décisions difficiles, mais l'Europe a la chance de disposer d'institutions qui n'existent pas dans d'autres régions. Un système de valeurs universel offrirait une orientation et améliorerait les chances des petits pays de pouvoir concourir avec les grands. Le partage des connaissances est une priorité commune. La réussite devrait se mesurer à l'aune des perspectives nationales plutôt qu'à celle des concepts théoriques.

### **III. Discussion du rapport du Directeur général**

27. De nombreux représentants gouvernementaux ont décrit l'approche que leur pays utilise ou prévoit d'utiliser face aux quatre grands problèmes présentés dans le rapport du Directeur général. Pour lutter contre le chômage des jeunes, les gouvernements cherchent à mieux faire correspondre les programmes d'éducation et de formation professionnelle, d'une part,

et les emplois vacants et déficits de main-d'œuvre, d'autre part, et ce non seulement au niveau national, mais également sur une base régionale. Les gouvernements s'efforcent également d'améliorer l'efficacité des services de l'emploi qui aident les jeunes travailleurs.

- 28.** Certains gouvernements et employeurs sont convenus de la nécessité d'une plus grande souplesse du marché du travail. Les représentants gouvernementaux ont souligné à plusieurs reprises que la flexibilité est un élément indispensable à l'amélioration de la productivité économique qui elle-même conditionne le travail décent. Plusieurs représentants employeurs ont déclaré que la rigidité de la législation du travail fait gravement obstacle à l'accès au marché du travail. Parallèlement, la sécurité est considérée comme aussi importante que la flexibilité dans l'amélioration de la productivité étant donné que l'on ne peut attendre des travailleurs dont l'emploi est précaire qu'ils coopèrent dans les efforts visant à augmenter la productivité. Les délégués travailleurs ont insisté sur la nécessité de renforcer la sécurité en cette période de mutation, et toutes les délégations ont estimé que les normes internationales du travail constituent la pierre angulaire d'une véritable mondialisation accompagnée de la paix sociale.
- 29.** Certains délégués gouvernementaux et employeurs ont déclaré qu'il faut des niveaux de migration plus élevés pour faire face aux pénuries nationales de main-d'œuvre, mais que les migrations doivent être organisées et prendre en compte les besoins des pays d'origine et des pays d'accueil tout comme ceux des migrants et de leurs familles. Le représentant du gouvernement des Pays-Bas a déclaré que les migrations ne régleraient pas le problème de vieillissement de la population dans son pays. Plusieurs délégués travailleurs ont dit que le processus de migration doit faire l'objet d'une approche basée sur les droits. Il faut renforcer la coopération entre les pays d'origine et les pays d'accueil et régulariser les migrants illégaux en les intégrant dans l'économie formelle.
- 30.** En ce qui concerne le financement des pensions et le vieillissement de la population, de nombreux représentants gouvernementaux ont fait état de tentatives visant à augmenter les niveaux globaux d'emploi et donc le rapport entre cotisants et bénéficiaires des pensions. Plusieurs groupes, notamment les femmes, les personnes handicapées, les jeunes et les personnes âgées, devraient faire l'objet de mesures particulières visant à augmenter leur taux de participation. Différents intervenants ont souligné l'importance du concept de valorisation du travail ainsi que la nécessité de mesures financières incitant les travailleurs plus âgés à rester actifs plus longtemps et à prendre une retraite progressive. Néanmoins, l'accès au marché du travail d'autres groupes vulnérables comme les femmes et les jeunes est particulièrement préoccupant. De nombreux gouvernements repoussent l'âge de la retraite, limitent les retraites anticipées et encouragent les travailleurs à faire une épargne supplémentaire même s'il ne s'agit que d'une solution accessoire.
- 31.** Le ministre du Travail et des Pensions du Royaume-Uni a insisté sur la nécessité de créer des possibilités de travail et donc des possibilités d'économie et de revenu décent pendant la retraite. Pour cela, il faut rendre le travail possible, le valoriser, rendre les pensions possibles et les valoriser.
- 32.** Le ministre du Travail du Luxembourg a encouragé le dialogue social entre les entreprises; la sécurité est aussi importante que la flexibilité et permet de minimiser la détérioration du tissu social. L'OIT pourrait apporter une contribution en expliquant les questions de cycle de la vie et de pension aux travailleuses et aux travailleurs.
- 33.** Le porte-parole des employeurs a accueilli favorablement le rapport, mais aurait souhaité une évaluation plus approfondie des différentes activités de l'OIT présentées dans le document. Il a appelé à une meilleure coordination entre les différents bureaux de l'Organisation (siège, bureaux sous-régionaux, Centre de Turin et correspondants



nationaux de l'OIT), à une plus grande coopération entre l'OIT et la Commission européenne et à des activités plus ciblées en direction des objectifs prioritaires de l'Organisation, notamment ceux qui bénéficient d'un appui marqué des mandants. Il a également demandé aux employeurs et aux travailleurs de reconnaître qu'ils pouvaient, les uns et les autres, faire parfois erreur.

34. La porte-parole des travailleurs a déclaré que pour que le dialogue social soit utile, il faut des partenaires sociaux puissants. Un dialogue entre parties ayant des positions radicalement différentes ne donne aucun résultat productif, sauf si l'on revient aux valeurs fondamentales comme point de départ. Les normes fondamentales de l'OIT, y compris les activités du système de contrôle, ainsi que l'Agenda du travail décent, devraient constituer la base de cet accord renouvelé sur les valeurs de base. Des syndicats qui fonctionnent bien et un cadre normatif sont des éléments préalables au dialogue social et à la mise en œuvre de politiques pratiques.
35. Les représentants des employeurs et des travailleurs sont convenus que le dialogue social ne peut avoir une utilité que lorsque la liberté syndicale et la négociation collective sont une réalité. Ils ont fait état de violations récentes de ces droits au niveau régional et ont demandé à l'OIT de prendre les mesures nécessaires.
36. Le secrétaire d'Etat au Travail de l'Allemagne a félicité l'OIT d'avoir attiré l'attention d'un nombre aussi important de Premiers ministres sur la question du dialogue social. Les gouvernements nationaux ont des approches différentes du travail décent. En Allemagne, on constate un recul des retraites anticipées en raison de leur effet négatif sur le régime de pension.
37. Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale de Chypre s'est félicité de l'accroissement de la coopération entre l'OIT et l'Union européenne et de la convergence de leurs objectifs. Il a insisté sur la nécessité pour les jeunes d'avoir accès de manière précoce au marché du travail. Il faut des politiques actives du marché du travail et des politiques d'acquisition de qualifications pour faire face aux répercussions sociales de la flexibilité du marché du travail. Un des grands objectifs communs de la réforme des pensions devrait être de garantir des niveaux de pensions adéquats à long terme. L'orateur s'est félicité du livre vert de l'UE sur la gestion des migrations économiques.
38. Un représentant de l'OIE a souligné que l'OIT doit donner la priorité à la coopération technique, notamment dans le contexte européen actuel où la création d'emplois est une nécessité. La compétitivité est une condition préalable au travail décent mais la liberté syndicale occupe également une place importante. Dans certaines économies en transition, il est urgent de renforcer les organisations d'employeurs.
39. Le Commissaire à l'Emploi, aux Affaires sociales et l'Egalité des chances de la Commission européenne, M. Vladimir Spidla, a fait remarquer que l'OIT et l'Union européenne ont des programmes convergents dans un certain nombre de domaines importants, notamment l'instauration des conditions nécessaires à une croissance économique créatrice d'emplois de meilleure qualité et la promotion du travail décent pour tous. Sur ce deuxième point, un effort commun est mené pour trouver un nouvel équilibre entre flexibilité du marché du travail et sécurité des travailleurs. L'apprentissage tout au long de la vie est un outil clé de cette approche. Les Balkans, la République de Moldova, l'Ukraine et le Caucase sont les principales cibles de la coopération entre l'OIT et l'Union européenne dans le cadre de la politique de voisinage. Il a également mentionné l'Agenda social européen adopté par la Commission européenne en février 2005 et qui a de nombreux points communs avec l'OIT.

40. Pour la secrétaire générale adjointe de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), le modèle social européen doit être mis en place à la lumière de l'Agenda du travail décent et des normes du travail fondamentales. Le processus de négociation collective est souvent décevant avec une représentation médiocre; il devrait englober également les questions de cycle de la vie et les droits des travailleurs dans les entreprises multinationales. Elle a fait état de plusieurs violations des droits des travailleurs dans la région, notamment au Bélarus. Le secrétaire général adjoint de la Confédération mondiale du travail a rappelé que l'objectif du travail décent pour tous est de mettre un terme à la progression des emplois du secteur informel que de nombreux jeunes, femmes en particulier, sont obligés d'accepter. Il s'est à son tour félicité de la coopération entre l'OIT et l'Union européenne et du rôle central accordé aux normes internationales du travail.
41. Le ministre du Travail de la Slovénie a souligné que, malgré un taux global d'activité élevé, son pays doit s'adapter au système éducatif pour répondre aux besoins du marché du travail et augmenter le taux d'activité dans le groupe d'âge 55-64 ans par le biais de politiques actives et ciblées du marché du travail. L'aide de l'OIT dans ces deux domaines sera la bienvenue. L'orateur s'est félicité du renforcement de la coopération entre l'Union européenne et l'OIT dans la réalisation des objectifs communs.
42. Le ministre du Travail et des Affaires sociales de l'Espagne a déclaré que son gouvernement a mis en place une nouvelle politique basée sur le dialogue social et sur la participation active, constante et soutenue des partenaires sociaux dont le but est de créer des emplois plus stables et de qualité. En juillet 2004, le gouvernement a adopté, avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, une déclaration de dialogue social portant sur la compétitivité, l'emploi stable et le dialogue social. En outre, en décembre 2004, une réglementation sur les droits et libertés des étrangers en Espagne et leur intégration sociale a été adoptée; conformément à l'approche du travail décent de l'OIT, cette déclaration prévoit un mécanisme assorti d'un calendrier qui devrait permettre de régulariser des milliers de travailleurs étrangers et de leur octroyer des obligations et des droits leur ouvrant un plein accès au marché du travail.
43. Le sous-secrétaire d'Etat au Travail de la Pologne a déclaré que l'OIT a aidé son pays à mettre en place des systèmes de dialogue social. L'Organisation devrait jouer un rôle plus large au niveau international pour promouvoir la coopération entre organisations.
44. Le ministre du Travail de l'Irlande a expliqué que la forte culture de partenariat social de son pays est remise en question lorsque les décisions sont prises par d'autres acteurs. L'OIT pourrait aider à promouvoir une forme plus globale de dialogue social et de partenariat.
45. Le ministre du Travail de la Roumanie a déclaré que, dans son pays, toute une gamme de mesures comme la réduction de la fiscalité, les mesures de promotion de l'esprit d'entreprise, la libéralisation du marché du travail, l'éducation et la formation des jeunes et la réforme des pensions font appel à la participation active des institutions concernées. Ce processus suppose le renforcement du dialogue social. Il a déclaré que le nouveau gouvernement de son pays a prévu de mettre en place une série de mesures en matière de baisse des impôts, de développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes, de formation et d'éducation, de libéralisation du marché du travail et de modernisation du système de pension. Toutes ces mesures exigent la participation de nombreux acteurs et ce processus ne pourra se faire sans le renforcement du dialogue social.
46. Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale de la Turquie a insisté sur l'utilité du dialogue social face aux problèmes du marché du travail que rencontre son pays où le besoin de flexibilité a un impact sur un niveau déjà élevé de chômage non déclaré, notamment parmi les jeunes. L'OIT fournit une aide dans le domaine de l'économie

informelle et dans l'établissement de mécanismes tripartites pour examiner le problème des migrations.

47. Selon le ministre du Travail et de la Protection sociale de l'Azerbaïdjan, les organisations internationales pourraient aider les pays de la CEI en encourageant le travail décent face aux problèmes liés à la mondialisation. L'OIT pourrait notamment encourager les entreprises à respecter les principes et droits fondamentaux au travail. La libération des échanges ouvrira de nouveaux marchés à son pays avec pour conséquence une augmentation de l'emploi.
48. La ministre du Travail et de la Politique sociale de la Bulgarie s'est déclarée très satisfaite du rapport. Les mesures prises par son pays dans le domaine des migrations, de l'emploi des jeunes, de la réforme des pensions et de la sécurité sociale bénéficient du plein soutien des partenaires sociaux.
49. Le premier adjoint au ministre du Travail et de la Politique sociale de l'Ukraine a expliqué que l'impulsion donnée au dialogue social et le rôle accru des syndicats ont contribué à la paix sociale dans son pays. Parmi les priorités du nouveau gouvernement figure un programme d'introduction des normes sociales européennes. L'orateur a espéré que l'OIT coopérerait à la réforme de la législation du travail, à la lutte contre le travail des enfants et à la promotion de la négociation collective. Il a également proposé la mise en place d'une base de données dotée d'indicateurs du travail décent à l'échelle de la région de l'Europe et de l'Asie centrale.
50. Un représentant du gouvernement du Bélarus s'est d'abord référé aux conclusions de la Commission mondiale et aux politiques de protection sociale de son pays. Il a reconnu l'importance du dialogue social et a déclaré que son gouvernement s'efforcera de mettre en œuvre les recommandations de la commission d'enquête en tenant compte des réalités du Bélarus.
51. La discussion a suggéré que l'OIT serve de centre d'information sur les bonnes pratiques susceptibles d'être utilisées pour relever les quatre défis présentés dans le rapport du Directeur général. L'Organisation devrait préparer un manuel de bonnes pratiques afin d'encourager un nouvel équilibre entre flexibilité du marché du travail et sécurité des travailleurs. Compte tenu des perspectives d'augmentation des migrations destinées à répondre aux pénuries de main-d'œuvre, l'OIT devrait apporter son aide pour garantir que les travailleurs migrants bénéficient des droits et protection de base. Elle devrait promouvoir activement le dialogue social comme processus d'élaboration des politiques ouvert à tous les acteurs concernés et non comme un mécanisme de prise de décisions secret et limité à un petit nombre de personnes.
52. De nombreux représentants gouvernementaux, travailleurs et employeurs ont estimé que le dialogue social est le seul outil efficace d'intégration des questions économiques et sociales dans une économie mondialisée. Les réformes ne doivent pas être imposées; elles doivent être préparées et mises en œuvre dans le cadre d'un partenariat social et supposent information et discussion. Un partenariat social puissant peut permettre de limiter les risques et de venir à bout des résistances; la flexibilité ne sera efficace que si elle découle du dialogue social; compétitivité, politiques actives du marché du travail, politiques macroéconomiques et partenariat social sont autant d'éléments indissociables.

#### **IV. Résumé des discussions parallèles**

53. Au cours de la réunion, quatre sessions parallèles ont eu lieu sur les principaux thèmes du rapport du Directeur général: a) l'emploi tout au long de la vie: miser sur les jeunes;

b) renforcement du cadre de gestion des migrations fondé sur les droits; c) trouver un équilibre entre flexibilité, stabilité et sécurité sur les marchés du travail européens; d) vieillissement, taux d'activité et réforme des pensions.

## **L'emploi tout au long de la vie: miser sur les jeunes**

54. La session était présidée par le ministre de l'Emploi et du Travail de la Hongrie, et les membres du groupe étaient M<sup>me</sup> Jane Stewart, directrice exécutive adjointe du Secteur de l'emploi du BIT, M<sup>me</sup> Evelyn Toth, déléguée des travailleurs de la Croatie, M<sup>me</sup> Antje Gerstein, déléguée des employeurs de l'Allemagne, M. Peter Weller, conseiller gouvernemental du Royaume-Uni, et M<sup>me</sup> Proença Afonso, déléguée gouvernementale du Portugal.
55. S'exprimant au nom du Bureau, M<sup>me</sup> Stewart a souligné l'importance de l'emploi décent pour les jeunes non seulement du point de vue de leur carrière et de leur vie personnelle, mais aussi du point de vue de leur famille, de leur communauté et de leur pays. Alors que les jeunes devraient être considérés comme un atout pour les pays vieillissants de la région européenne, on constate paradoxalement qu'ils ont des difficultés à obtenir des emplois décents en Europe et en Asie centrale, et que le chômage des jeunes est plus de deux fois supérieur à celui des adultes.
56. Pour relever ce défi, il faut tout d'abord offrir aux jeunes un enseignement de qualité adapté aux besoins de façon à prévenir le chômage plutôt qu'à le combattre. La Réunion tripartite sur l'emploi des jeunes, qui s'est tenue à Genève en octobre 2004, a préconisé une approche intégrée cohérente combinant des interventions aux niveaux macroéconomique et microéconomique, mettant l'accent sur la demande et l'offre de main-d'œuvre et s'attaquant aux problèmes liés à la quantité et à la qualité de l'emploi. Si la Stratégie de l'emploi de l'UE constitue un exemple de politique intégrée de l'emploi, d'autres pays de la région, comme l'Azerbaïdjan, adoptent une démarche similaire. Toute stratégie visant à améliorer les perspectives d'emploi des jeunes devrait s'intégrer à des politiques économiques et sociales plus larges faisant une place centrale à l'emploi. Les mesures liées aux aspects macroéconomiques et au développement devraient être combinées avec des interventions visant à atténuer les handicaps liés à divers critères (sexe, origine ethnique, classe sociale, etc.) dont souffrent certains groupes de jeunes. Les politiques et programmes du marché du travail, lorsqu'ils sont conçus pour venir en aide aux jeunes défavorisés, sont les outils qui conviennent à ce type d'intervention. Les partenaires sociaux, qui ont un rôle clé à jouer dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures favorables à l'emploi des jeunes, soulignent la nécessité de garantir les droits et la représentation des jeunes.
57. Les activités de l'OIT reposent sur trois grands piliers: i) développement des connaissances par le biais de la recherche et des enquêtes relatives au passage de la scolarité au monde du travail; ii) efforts visant à procurer du travail décent et productif aux jeunes par le renforcement du consensus et la création de partenariats aux niveaux national et international (il convient de rappeler à ce sujet que l'OIT accueille et anime le secrétariat permanent du Réseau pour l'emploi des jeunes, instance des Nations Unies qui œuvre dans ce domaine); iii) aide aux gouvernements et aux partenaires sociaux dans l'élaboration de politiques et de programmes intégrés pour l'emploi des jeunes. L'OIT est résolue à mobiliser les appuis et les initiatives en faveur de l'emploi des jeunes dans l'ensemble des pays et des régions.
58. M<sup>me</sup> Toth a appelé l'attention sur le caractère précaire du marché du travail pour les jeunes d'Europe occidentale, et plus encore d'Europe orientale. Non seulement les jeunes souffrent d'un chômage élevé, mais ils sont surreprésentés dans les emplois faiblement

rémunérés, les emplois à temps partiel et les emplois temporaires ou occasionnels. Les privatisations et restructurations contribuent à affaiblir encore plus leur position. Les jeunes femmes se heurtent à des difficultés supplémentaires, nombre d'entre elles étant victimes de harcèlement sexuel au travail et de discrimination à l'embauche. En raison de l'insuffisance des offres d'emploi, nombre de jeunes choisissent l'émigration, contribuant à l'exode des cerveaux de leur pays. Pour améliorer les perspectives d'emploi des jeunes, il est indispensable d'élargir leur accès à l'éducation et à la formation et de mettre en œuvre des politiques actives et macroéconomiques du marché du travail. En raison de leur forte présence dans l'économie informelle, particulièrement en Europe du Sud-Est et dans les pays de la CEI, les jeunes sont privés de protection sociale, ce qui rend plus difficile leur transfert à des emplois du secteur moderne. Les jeunes qui exercent un emploi occasionnel ou informel, souvent dans une petite entreprise, n'ont pas droit à la négociation collective qui leur permettrait de défendre leurs droits. La solution se trouve dans la collaboration des gouvernements, des employeurs et des travailleurs à l'élaboration de programmes visant à promouvoir l'éducation et la formation, et à stimuler le développement des secteurs économiques offrant des possibilités d'emploi aux jeunes. L'OIT a le mandat exclusif de proposer des orientations relatives à ces programmes, le but étant d'aboutir à des actions concrètes, notamment dans l'amélioration du respect des droits.

59. M<sup>me</sup> Gerstein a préconisé une approche intégrée regroupant les efforts consentis pour relever le défi de l'emploi des jeunes. Le Réseau pour l'emploi des jeunes a proposé nombre d'idées importantes dans quatre domaines: i) l'employabilité qui nécessite l'augmentation des investissements consacrés à l'éducation et à la formation; ii) l'égalité des chances et l'amélioration de l'accès des femmes à des emplois de meilleure qualité par le biais par exemple de la formation dans les professions dominées par les hommes; iii) l'esprit d'entreprise qui aide les jeunes à créer leur propre entreprise; iv) la création d'emplois. En raison du chômage élevé des personnes peu qualifiées, la formation est le domaine le plus important. L'Allemagne offre un bon exemple d'un système de formation professionnelle bien adapté offrant une véritable chance aux groupes désavantagés. Le cadre d'action sur la formation permanente, créé en 2002, fournit chaque année de nombreux exemples de participation des partenaires sociaux.
60. M. Weller a présenté les politiques menées par son pays pour favoriser l'emploi des jeunes; une indemnité est accordée aux chômeurs de courte durée et le programme appelé *New Deal*, qui est destiné aux chômeurs de longue durée, offre quatre options: emploi subventionné; formation à plein temps; travail communautaire, travail volontaire. La réforme du système éducatif a également joué un rôle important dans la lutte contre le chômage des jeunes à long terme. La situation reste difficile pour les jeunes qui ne sont plus scolarisés et qui ne travaillent pas encore. L'orateur a demandé à l'OIT d'intensifier les recherches sur des questions comme le travail des jeunes à l'étranger ou l'impact du travail volontaire sur les perspectives d'emploi des jeunes.
61. M<sup>me</sup> Proença Afonso a attiré l'attention sur les problèmes particuliers que rencontrent tous les jeunes au Portugal sur le marché du travail, y compris les jeunes ayant une formation supérieure. Elle a mentionné quatre lignes d'action du gouvernement: i) diversifier l'offre d'éducation et de formation tout en l'adaptant aux besoins du marché du travail; ii) coordonner formation et travail en entreprise pour donner l'expérience d'un premier travail et améliorer l'aptitude au travail; iii) appuyer, dans le cadre du nouveau Code du travail, les employeurs pour la formation des jeunes sans qualification ou ayant abandonné l'école; iv) exempter du paiement des cotisations de sécurité sociale les employeurs qui offrent à des jeunes des contrats de durée indéterminée. L'oratrice s'est prononcée en faveur d'une participation accrue des partenaires sociaux à l'éducation et la formation, afin d'en renforcer la flexibilité et la réactivité aux besoins du marché du travail.

62. Beaucoup d'orateurs ont appelé l'attention sur la vulnérabilité des jeunes dans le secteur informel et sur leur perte de confiance dans les syndicats, qui s'avèrent incapables de défendre leurs droits. Le travail informel affecte les trois parties. La syndicalisation est faible chez les jeunes pour qui les syndicats ne sont pas assez attirants: il serait utile de développer l'information sur le rôle des syndicats et les droits des travailleurs ainsi que la préparation à la création d'entreprises. Un dialogue social devrait aussi être engagé avec des mécanismes mieux adaptés aux jeunes. Les inégalités entre les hommes et les femmes apparaissent déjà chez les jeunes: dans certains pays, les femmes sont très vulnérables à l'exploitation sexuelle – traite en vue de la prostitution, harcèlement au travail ou formes déguisées de conditions d'emploi médiocres ou de travail temporaire. Si des salaires minima décents sont un outil d'équité, des salaires minima destinés spécifiquement aux jeunes peuvent avoir des effets contradictoires. Il est essentiel de disposer d'informations et de prévisions sur le marché du travail pour adapter l'enseignement et la formation aux perspectives d'emploi.
63. En réponse, M. Weller a relevé que les gouvernements ont des priorités différentes: le Royaume-Uni, après avoir réussi à pratiquement éliminer le chômage à long terme, axe maintenant les ressources vers d'autres groupes défavorisés. M<sup>me</sup> Proença Afonso a convenu que l'éducation et la formation sont nécessaires tout au long de la vie et a indiqué que les services publics d'emploi devraient aussi avoir une intervention plus spécifique vis-à-vis des jeunes, en ce qui concerne notamment la promotion de l'esprit d'entreprise. M<sup>me</sup> Gerstein a rappelé la responsabilité des gouvernements à l'égard des systèmes d'éducation et de formation et celle des employeurs à l'égard de la formation en entreprise. M<sup>me</sup> Stewart a affirmé que la question de l'emploi des jeunes doit être traitée au niveau macroéconomique et qu'il est nécessaire d'aller au-devant des jeunes défavorisés. L'OIT pourrait faciliter l'échange d'informations sur l'expérience dans ces domaines. L'oratrice a émis l'espoir que les gouvernements feront connaître leurs vues dans l'analyse des questions touchant l'emploi des jeunes qui sera faite au niveau des Nations Unies.
64. Le président de la session a lui aussi insisté sur la nécessité d'échanger des informations sur les expériences nationales. Le système éducatif doit interagir en permanence avec le marché du travail. Les jeunes devraient être bien informés de leurs droits et aidés, pour exploiter leur potentiel individuel.

### **Renforcement de gestion des migrations fondé sur les droits**

65. La session était présidée par le délégué travailleur de l'Espagne. Le groupe de travail était composé de M<sup>me</sup> Pauline Barrett Reid, directrice du bureau sous-régional de l'OIT à Moscou; M. Ivan Hnybidenko, Vice-Premier ministre du Travail et de la Politique sociale de l'Ukraine; M. Oleg Eremeev, délégué employeur de la Fédération de Russie, et M<sup>me</sup> Sofi Taylor, conseiller technique des travailleurs du Royaume-Uni.
66. Le président de la session a souligné la nécessité de traiter des questions de migration de main-d'œuvre dans une perspective à long terme et d'envisager des mesures globales: législation du travail, politiques nationales, création d'emplois de meilleure qualité, égalité de traitement. Il a souligné l'importance des conventions n<sup>os</sup> 97 et 143 sur les travailleurs migrants et de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille de 1990, ainsi que le rôle central de la coopération tripartite pour ce qui est de garantir les droits fondamentaux et d'assurer l'égalité de traitement. L'orateur a déclaré que le programme de régularisation récemment mis en œuvre en Espagne est une entreprise responsable de coopération tripartite entre le gouvernement, les employeurs et les syndicats, dont l'objet est de régler des problèmes sérieux. Les politiques intérieures de chaque pays doivent refléter les normes

internationales et une démarche coopérative. L'émigration découle en partie de l'absence de travail décent dans les pays d'origine, d'où la nécessité de recourir à la coopération tripartite internationale pour aborder la question. Il s'agit d'élaborer une application européenne des conclusions et du plan d'action adoptés par la Conférence internationale du Travail en 2004.

- 67.** Au nom du Bureau, M<sup>me</sup> Barrett Reid a indiqué que les questions de migration sont devenues une priorité dans toute l'Europe et qu'elles sont aussi au cœur du mandat et des préoccupations de l'OIT. Elles revêtent une importance fondamentale pour l'Agenda du travail décent; elles peuvent avoir des effets positifs et des effets négatifs. Les forces qui déclenchent les migrations sont multiples et complexes, et comprennent notamment le manque de perspectives d'emploi et l'endettement dans le pays d'origine, ainsi que la demande dans les pays d'accueil. Les migrants se concentrent au bas de l'échelle professionnelle, dans les travaux salissants, dangereux et difficiles, mais aussi dans les métiers très qualifiés, ce qui pose les problèmes de la protection et de l'exode des cerveaux. Aux conséquences sociales de l'émigration – déstabilisation des familles, isolement, mauvaises conditions de travail, absence de soins de santé –, s'ajoute une dimension sociétale – discrimination, absence de législation et de mécanismes de protection des travailleurs, non-participation des partenaires sociaux à l'élaboration des politiques. Les organisations de travailleurs ont un rôle particulièrement important à jouer, celui d'organiser les migrants, d'assurer la solidarité entre les travailleurs et de collaborer avec les employeurs pour favoriser l'intégration sur les lieux de travail multiculturels.
- 68.** Les flux migratoires se sont généralement accélérés dans toute la région depuis les années quatre-vingt-dix à un rythme spectaculaire dans certains pays mais la situation varie selon les différentes parties de l'Europe. L'harmonisation des politiques migratoires et d'asile a progressé. Certains pays d'Europe occidentale ont enregistré la plus forte croissance de l'immigration dans la région. L'évolution de la situation en Europe centrale et orientale est liée à l'élargissement de l'Union européenne et au recul démographique qui menace, l'émigration en provenance de pays candidats à l'adhésion étant estimée à moins de 1 pour cent de la population au cours des cinq prochaines années. En attendant, les Etats d'Europe du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale s'inquiètent du taux élevé d'émigration, de la perte de ressortissants très qualifiés et de la réduction de capacité qui en résulte pour le développement à long terme. Les pays de l'ex-Union soviétique ont dû faire face au problème des mouvements de personnes se chiffrant par millions, certaines issues de communautés autrefois déplacées ou perdant soudainement la citoyenneté, d'autres en transit ou immigrées, alors qu'il n'existait pas de mécanismes juridiques ou administratifs pour gérer ces phénomènes complexes. Dans le cadre du dialogue d'Issyk-kul, les pays d'Asie centrale et du Caucase ont défini leurs priorités: améliorer le cadre législatif, faciliter le placement de leurs ressortissants à la recherche d'un emploi à l'étranger, encourager le retour des spécialistes, diffuser l'information, mettre en place une formation avant le départ. L'harmonisation des politiques migratoires et la promotion de la libre circulation des travailleurs au sein de la CEI suscitent un intérêt accru. La Fédération de Russie dépend de plus en plus de la main-d'œuvre immigrée et cherche actuellement à remédier aux problèmes liés à l'absence de statut juridique et de protection de cette catégorie de travailleurs ainsi qu'à la xénophobie.
- 69.** L'OIT pourrait jouer un rôle central dans la promotion de politiques propres à optimiser les avantages des migrations de main-d'œuvre tout en en minimisant les risques, notamment en élaborant un cadre multilatéral non contraignant fondé sur les droits, conformément au mandat dont l'a investi la Conférence internationale du Travail dans les conclusions qu'elle a adoptées en 2004. Le BIT pourrait aussi s'attacher à mieux promouvoir les conventions de l'OIT relatives aux migrations pour l'emploi et d'autres instruments pertinents, à faciliter à l'échelle de la région le dialogue social sur ces questions et à favoriser la coopération régionale.

70. M. Hnybidenko a fait remarquer que beaucoup de ressortissants ukrainiens sont confrontés à des conditions difficiles. Si les gens n'ont pas de travail, ils émigrent. Beaucoup de pays doivent améliorer leur législation relative à la gestion des migrations; les restrictions et les obstacles à la circulation et à l'entrée dans les pays sont courants. Les contradictions abondent, il existe notamment des critères différents pour les travailleurs peu qualifiés et ceux qui le sont beaucoup. Des corrections doivent être apportées pour que les migrations puissent avoir lieu de façon légale et civilisée. Des règles doivent garantir la protection. L'OIT doit jouer un rôle de chef de file pour faire en sorte que cessent les abus et l'exploitation.
71. M. Ereemeev a souligné que la migration est un facteur déterminant du développement économique dans tous les pays européens. Depuis les années quatre-vingt-dix, elle est avant tout économique, motivée par la recherche d'un emploi et constitue l'un des éléments les plus importants de la politique économique. Les migrants représentent 7 pour cent de la population active dans la Fédération de Russie. Parmi les facteurs importants de l'émigration figurent le déficit démographique – la population active dans ce pays diminuera de cinq millions dans les années à venir; les déficits de ressources humaines; l'importance incalculable que les fonds envoyés par les migrants représentent pour le logement, la consommation et l'éducation dans les pays d'origine. Les ministères de l'Intérieur ont du mal à assumer leur rôle car ils ne collaborent pas facilement avec les ministères du Travail, de l'Economie, de la Santé, etc. Il y a deux ans, les partenaires sociaux russes ont formulé une approche générale conçue comme une solution de remplacement à l'approche fondée sur le contrôle. Les accords bilatéraux peuvent être une option intéressante. Si la politique migratoire demeure une prérogative nationale, des modalités et des règles régionales communes s'imposent, tout comme la coordination internationale par l'OIT et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).
72. M<sup>me</sup> Taylor a rappelé que la protection de tous les travailleurs reposait fondamentalement sur l'application d'une législation appropriée par des services publics et des services d'inspection du travail compétents, ainsi que sur la solidarité collective des travailleurs, qui doivent pouvoir s'organiser en toute indépendance et constituer des syndicats libres et démocratiques. Les travailleurs migrants ne peuvent pas jouir d'une véritable protection légale s'ils ne disposent pas d'un statut juridique et si leurs droits en matière de travail ne sont pas garantis. La tragédie survenue en Grande-Bretagne dans la baie de Morecambe a poussé les partenaires sociaux à tout mettre en œuvre pour hâter l'adoption d'une législation répressive à l'encontre de ceux qui exploitent la main-d'œuvre immigrée. De fait, la prospérité actuelle et future de l'Europe et l'avenir des systèmes de sécurité sociale dépendent des travailleurs migrants. L'exploitation dont ces travailleurs sont aujourd'hui victimes montre bien que la mondialisation, sous sa forme actuelle, n'est pas viable. Il faut éliminer le racisme et la discrimination et reconnaître les avantages économiques, sociaux et culturels des migrations. Comme celles qui touchent aux problèmes humains et aux questions d'emploi, les politiques migratoires doivent s'élaborer dans le cadre du dialogue social. Les gouvernements doivent promouvoir des politiques de l'emploi équitables, favoriser l'accès de tous au travail décent et protéger les droits fondamentaux de tous les travailleurs. Tous les pays européens devraient ratifier les conventions n<sup>os</sup> 97 et 143 de l'OIT. La réunion concerne la mise en œuvre du plan d'action adopté lors de la CIT de 2004. L'OIT offre un forum tripartite unique en Europe; les travailleurs sont favorables à la création, sous les auspices de l'OIT, d'un forum international sur les migrations.
73. Les représentants des gouvernements ont décrit la diversité des situations et des approches du problème que l'on peut trouver en Europe. L'un d'entre eux a insisté sur le fait que les solutions devaient être adaptées aux spécificités de chaque pays. Plusieurs délégués ont été unanimes à souligner l'importance d'un certain nombre de mesures, telles que: mise en place d'un cadre juridique pour les migrations, adapté aux besoins du marché de l'emploi; promotion d'une véritable intégration; lutte contre les migrations illégales; renforcement



de l'inspection du travail là où travaillent des immigrés; formation des fonctionnaires et autres acteurs concernés. Deux orateurs ont exprimé un point de vue divergent sur la question de la relation entre l'immigration et la démographie, faisant remarquer à cet égard que la politique actuelle était d'accueillir, sur une base sélective, une main-d'œuvre très qualifiée et de restreindre l'admission des travailleurs peu qualifiés et se disant préoccupés par la question de l'intégration des immigrants de la seconde et de la troisième génération, groupes caractérisés par un taux de chômage élevé et un faible taux de scolarisation. Plusieurs orateurs ont présenté les programmes, actuellement mis en œuvre ou en cours d'élaboration, visant à régulariser le cas des immigrés en situation irrégulière. Selon d'autres intervenants, on peut craindre que ces mesures de régularisation ne soient perçues comme un encouragement à l'immigration clandestine et ne concourent à faire tomber les travailleurs concernés aux mains de trafiquants de main-d'œuvre. Quelques initiatives originales prises par certains gouvernements ont été mises en évidence, comme la création d'un département ministériel chargé de s'occuper des ressortissants nationaux à l'étranger; l'instauration d'une coopération interadministrations dans le domaine de l'inspection du travail; la mise en place de conseils tripartites chargés de la validation des connaissances; la nomination d'un haut-commissaire en charge des minorités ethniques et des immigrés. Un intervenant a souligné la nécessité d'harmoniser, dans le contexte européen, les systèmes de sécurité sociale et d'assurance maladie entre les pays d'origine et les pays d'accueil. Certains intervenants ont rappelé qu'il était nécessaire de définir des orientations et de prendre des mesures pour améliorer l'employabilité des réfugiés et des immigrés. Les employeurs devraient pouvoir se faire conseiller et compter sur une certaine aide dans ce domaine. Un certain nombre d'orateurs ont fait valoir que les migrations constituent un important sujet de préoccupation dans les domaines de la protection, de l'organisation et du bien-être social. Quelques-uns ont souligné la nécessité de renforcer la protection juridique des travailleurs migrants, en s'appuyant notamment sur la ratification et l'application effective des conventions de l'OIT et des Nations Unies sur les travailleurs migrants; la nécessité de faciliter les migrations légales et la libre circulation de la main-d'œuvre et de mettre en place des programmes de régularisation pour éliminer les migrations clandestines et les abus dont elles s'accompagnent inévitablement; la nécessité de ratifier sans réserve et d'appliquer strictement les conventions fondamentales de l'OIT et les autres instruments de protection de la main-d'œuvre, et de prendre des mesures efficaces pour lutter contre la discrimination, le racisme et la xénophobie. Plusieurs orateurs ont demandé à l'OIT d'obtenir les données sur des migrations de main-d'œuvre.

- 74.** Un représentant de la Commission européenne a souligné la volonté commune de disposer de politiques cohérentes en Europe et a annoncé la publication d'un livre vert sur la gestion des migrations de main-d'œuvre. Il a souligné l'appui de la commission au plan d'action de l'OIT sur les travailleurs migrants et le cofinancement par l'UE des projets de l'OIT relatifs aux migrations en Europe et en Afrique. Un représentant de l'OIM a noté que la coopération avec l'OIT fait partie intégrante des activités de son organisation.
- 75.** M. Hnybidenko a répondu en soulignant que la solution des problèmes liés aux migrations – problèmes qui ne peuvent être envisagés uniquement dans une perspective nationale – dépendait largement de l'action de l'OIT. Pour M. Eremeev, les migrations sont un phénomène naturel qu'il serait vain de vouloir supprimer et qu'il convient plutôt de s'attacher à mieux gérer. M<sup>me</sup> Barrett Reid a récapitulé les différentes manières, évoquées au cours du débat dont l'OIT pourrait contribuer à la résolution de ces problèmes.
- 76.** Le président de la session a précisé que la solution des problèmes de migrations passe par le dialogue social et l'égalité des droits. A cet égard, l'OIT propose un cadre qui permettra de faire des avancées décisives sur la base des conclusions de la Conférence internationale du Travail de 2004.

## Trouver le juste équilibre entre flexibilité, stabilité et sécurité sur les marchés du travail européens

77. La séance était présidée par M. Mel Lambert, délégué du groupe des employeurs du Royaume-Uni. Les membres du groupe d'experts étaient M. Peter Auer, chef de la Section analyse et recherche sur l'emploi, M<sup>me</sup> Czuglerne-Ivany, conseillère du groupe des travailleurs de la Hongrie, M<sup>me</sup> A. Simonyi, conseillère du groupe des délégués gouvernementaux de la Hongrie, et M. Arnout De Koster, délégué du groupe des employeurs de la Belgique.
78. Pour le Bureau, M. Auer a examiné les trois éléments clés qui composent le concept de «flexicurité»: flexibilité (adaptabilité), stabilité, sécurité ainsi que leurs différentes combinaisons. Il a développé ce concept, vu sur un «cycle de vie», différents besoins pouvant se faire sentir en matière de flexibilité et de sécurité au cours de l'existence. Commencant par la stabilité/sécurité, il a fait remarquer que, si les pays d'Europe occidentale jouissent encore d'un niveau relativement élevé d'emplois stables, cette stabilité ne signifie par nécessairement que l'on a un sentiment de sécurité d'emploi. Dans les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale, malgré une flexibilité accrue des marchés du travail, l'ensemble du marché officiel du travail n'a pas gagné en mobilité. Le sentiment d'insécurité d'emploi est nettement perceptible. Les travailleurs hésitent à quitter leur emploi volontairement pour en prendre un autre, conscients que la demande d'emploi est généralement faible, comme d'ailleurs la protection contre le chômage. Le besoin de sécurité semble donc être un facteur décisif, d'autant plus qu'il détermine les actions et stratégies des gens. Certains pays d'Europe occidentale peuvent se féliciter de la bonne tenue de leur marché du travail et de leurs résultats qui figuraient parmi les meilleurs en termes de qualité d'emploi et de sécurité perçue. Ces pays, dont le Danemark, ont des institutions du marché du travail qui garantissent, par des politiques actives de l'emploi, à la fois une grande mobilité et une grande sécurité de ce marché. Si, pour ce pays, l'avantage de cette combinaison c'est pratiquement un plein emploi de bonne qualité, n'oublions pas qu'il a un prix: des impôts élevés et de lourdes dépenses consenties au marché du travail et au système de protection sociale. Or cela n'est pas à la portée de tout pays, pour des raisons politiques et économiques.
79. Un autre élément fondamental de la «flexicurité» est le dialogue social: certains choix politiques, dictés par des compromis entre flexibilité et sécurité, ne sont opérés qu'au prix d'une négociation difficile sur des sujets tels que la protection de l'emploi, la protection sociale, la productivité et le revenu. En matière de flexicurité, il serait possible de faciliter la négociation et le compromis à l'échelon national en organisant des séminaires tripartites nationaux. On pourrait également s'interroger sur les modèles existants, notamment sur la question de savoir si leur validité résiste à l'épreuve du temps: il n'existe pas de cadre institutionnel idéal pour aucun pays, car chaque pays est différent, avec une expérience, une culture et une situation qui lui sont propres. Il est rappelé que la seule réglementation des marchés du travail ne saurait, à elle seule, garantir leur bon fonctionnement, avec des résultats satisfaisants; il est essentiel de mener des politiques macroéconomiques efficaces, des politiques salariales rationnelles, des politiques appropriées dans le domaine de l'éducation et dans d'autres, pour progresser vers le plein emploi et le travail décent.
80. M<sup>me</sup> Czuglerne-Ivany a souligné que les besoins en matière de flexicurité ne sont pas les mêmes en Europe orientale et en Europe occidentale: elle a fait remarquer que, pour parvenir au travail décent dans les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale, il faut assurément que l'aspect «sécurité» du concept soit renforcé; elle a aussi rappelé qu'on ne saurait, par la seule déréglementation, favoriser des créations d'emplois dans la région. Elle a également plaidé pour que la flexicurité soit fondée sur le dialogue social, en précisant cependant que le dialogue social requiert une communauté de valeurs et d'objectifs.

- 81.** M<sup>me</sup> A. Simonyi a évoqué la situation qui prévalait en Hongrie au début des années quatre-vingt-dix et a expliqué comment son pays s'est efforcé de trouver un compromis entre des options radicales de changement du marché du travail en constituant des fonds suffisants pour financer la sécurité sociale et faciliter le fonctionnement du marché du travail, et ce en passant outre les critiques de la Banque mondiale et du FMI. Elle a exprimé ses remerciements à l'OIT pour l'assistance technique qu'elle a fournie à son pays en le conseillant sur la meilleure manière de concilier politique économique et politique sociale. Elle a mentionné le projet de flexibilité lancé récemment par le BIT, projet qui a suscité bien des débats et contribué à activer le dialogue social en Hongrie; le concept de flexicurité a été intégré dans les Directives relatives à la politique de l'emploi en Hongrie et dans le Plan d'action national pour la cohésion sociale.
- 82.** M. De Koster a salué la notion de «flexicurité» qu'il considère comme une «troisième voie» permettant de réconcilier les notions apparemment contradictoires de sécurité et de flexibilité. Il estime, cependant, que la sécurité doit être synonyme de «mobilisation» et non pas d'assistanat; par ailleurs, les coûts devraient faire l'objet d'un contrôle rigoureux étant donné que le modèle de flexicurité à la danoise pourrait être très onéreux. Bien qu'il ait apprécié le rapport du Directeur général, l'intervenant a relevé qu'il y manque un engagement clair à la création d'emplois par la croissance économique. Il a ajouté que la croissance et la création d'emplois doivent passer avant la redistribution.
- 83.** Un grand nombre d'intervenants ont insisté sur le fait qu'il n'existe pas de solution universelle et qu'il est impossible d'avoir un modèle unique pour chaque cas particulier: chaque pays devrait s'efforcer de recenser les compromis possibles entre emploi, protection sociale et protection des revenus afin de trouver un équilibre raisonnable entre flexibilité et sécurité. Ainsi, la flexicurité devrait être examinée non seulement à l'échelle nationale mais également au niveau sectoriel et à celui de l'entreprise.
- 84.** De nombreux délégués estiment que la flexicurité n'est en aucun cas une panacée permettant de résoudre les problèmes du marché du travail, mais qu'elle doit être intégrée dans d'autres domaines de la politique, tels que le cadre macroéconomique pour les politiques de la croissance, d'éducation, du logement et de la famille.
- 85.** De nombreux intervenants ont laissé entendre qu'il y a une certaine incohérence entre les options proposées par le système multilatéral, par exemple entre la Banque mondiale, le FMI et l'OIT; la Banque mondiale et le FMI avaient recommandé d'adopter des politiques plus flexibles mais souvent sans une participation explicite des partenaires sociaux. Plus de cohérence pourrait être apportée au débat par le biais des initiatives de cohérence politique en cours entre l'OIT et d'autres organisations du système multilatéral. Le représentant du groupe des travailleurs de la Roumanie s'est déclaré très préoccupé par la perspective d'une éventuelle refonte du Code du travail proposée par la Banque mondiale qui sacrifierait les droits fondamentaux des travailleurs garantis par les conventions du BIT et conformes à la Stratégie européenne de l'emploi.
- 86.** Plusieurs intervenants ont émis quelques doutes quant à la pertinence de la flexicurité dans des pays dont l'économie est pour une grande part informelle, comme l'Ukraine ou d'autres pays de la CEI. Ils ont déclaré que, dans les anciens pays en transition, les entreprises doivent sans cesse s'adapter à des environnements changeants et qu'en raison de la concurrence, notamment des sociétés multinationales, il est nécessaire de donner aux dirigeants d'entreprises la plus grande liberté possible pour leur permettre de relever les défis auxquels ils sont confrontés en la matière. Pour toutes ces raisons, ces pays ne peuvent ménager aucune place à la composante sécurité de la flexicurité.
- 87.** Plusieurs délégués ont évoqué leurs expériences de certaines formes de flexicurité et détaillé les mesures spécifiques adoptées par leurs systèmes nationaux. Un délégué

gouvernemental du Danemark a fait remarquer que son pays, malgré des taux globaux d'activité élevés, est confronté à des problèmes qui lui sont propres et contre lesquels il convient de lutter pour garantir que tous les groupes continuent à bénéficier d'une certaine qualité de vie. Ainsi, un programme est conçu spécifiquement pour lutter contre le chômage particulièrement élevé dans l'un des groupes marginalisés, à savoir les immigrés et les réfugiés. Cet exemple montre la nécessité d'examiner les questions de flexicurité dans un processus tenant compte des spécificités du pays concerné.

88. Enfin, les intervenants ont déclaré qu'ils ont apprécié à sa juste valeur ce riche débat qui leur a permis d'évoquer les expériences variées et contrastées provenant d'Europe et d'Asie centrale. La notion de flexicurité est suffisamment large pour être partagée par tous les pays d'Europe. Il est nécessaire de recueillir plus de témoignages sur les bonnes et les mauvaises pratiques avant de proposer des changements détaillés de la législation. Cependant, les principes selon lesquels les ajustements sont nécessaires mais doivent parallèlement garantir la sécurité par des solutions négociées par les partenaires sociaux sont clairs et partagés par tous.

## **Viellissement, taux d'activité et réforme des pensions**

89. M. Michel Jadot, délégué gouvernemental de la Belgique, a présidé la séance. Les orateurs étaient M. Emmanuel Reynaud, chef du Service des politiques et du développement de la sécurité sociale du Secteur de la protection sociale (BIT), M. Matti Salmenpera, délégué gouvernemental de la Finlande, M. Cristian Toma, délégué gouvernemental de la Roumanie, M. Bernard Boisson, délégué des employeurs (France), et M. Rudy de Leeuw, délégué des travailleurs (Belgique).
90. Au nom du Bureau, M. Reynaud a signalé que, ayant joué le rôle de chefs de file dans la mise en place de régimes nationaux de retraite, les pays européens ont en commun deux grands problèmes. D'une part, d'après les prévisions, le vieillissement des populations nationales soumettra le financement des régimes à une pression considérable. D'autre part, la transformation économique et sociale profonde intervenue en Europe rend nécessaire un réaménagement de l'ensemble des prestations de retraite. Toute stratégie efficace pour surmonter ces problèmes passe par une triple action.
91. Premièrement, il est maintenant largement admis que le remplacement des assurances sociales par l'épargne individuelle gérée de façon privée ne contribuera pas à résoudre le coût financier du vieillissement, comme d'aucuns le prétendaient. En fait, tous les régimes de retraite, quel que soit leur mode de financement, connaîtront des difficultés face au vieillissement de la population. En outre, le rapport d'Adair Turner sur l'expérience récente du Royaume-Uni a révélé les inconvénients d'un recours à l'épargne individuelle pour assurer la sécurité de la vieillesse. Ce qu'il faut, c'est accroître la proportion de la population qui travaille et qui paie des cotisations de retraite. Cela peut se faire, en particulier, en augmentant les taux d'emploi des femmes, des jeunes et des travailleurs âgés. Deuxièmement, allonger la vie active est un moyen d'augmenter l'emploi, et tant les gouvernants que les spécialistes s'accordent en général sur le fait que c'est là une solution logique face à l'accroissement de la longévité. Cette solution est néanmoins impopulaire. Les mesures prises par les pouvoirs publics devront être soigneusement élaborées pour tenir compte des besoins et des droits des travailleurs âgés, surtout de ceux qui effectuent un travail pénible ou qui ont des problèmes de santé et de ceux qui ont commencé à travailler très tôt. Les approches les plus prometteuses associent de nouvelles incitations économiques à rester actif, la possibilité – selon certaines options – de prendre une retraite progressive, une formation tout au long de la vie pour renforcer les compétences acquises et en acquérir de nouvelles, et des lois pour lutter contre la discrimination. Troisièmement, outre un encouragement à allonger la vie active, des réformes des systèmes de pensions

sont nécessaires pour adapter ces systèmes aux nouvelles formes de travail et aux nouveaux besoins dans ce domaine dans les pays européens, dont l'économie évolue rapidement. En Europe centrale et orientale, beaucoup de pays ont récemment réduit la couverture de leurs régimes d'assurances sociales au profit de l'épargne individuelle gérée par des organismes privés. Des prestations minimales sont nécessaires pour protéger les travailleurs à faible revenu ou travaillant de façon irrégulière, parmi lesquels les femmes sont surreprésentées. Il faut également limiter les frais de gestion que les nouveaux fonds privés font payer aux travailleurs et améliorer le recouvrement des cotisations de retraite.

- 92.** Chaque pays devra trouver un équilibre entre ces approches grâce à un dialogue social ouvert entre les gouvernements, les travailleurs et les employeurs. Il n'existe pas de solution standard, et on peut supposer que seules des réformes estampillées «de production nationale» ainsi élaborées connaîtront le succès. L'OIT est bien placée, avec son ensemble de normes internationales du travail, sa capacité de soutenir les initiatives tripartites et la vaste expérience qu'elle a accumulée au niveau international à propos de l'ensemble des questions liées au travail, pour soutenir ces efforts.
- 93.** M. Salmenpera a décrit l'importante réforme des pensions que le gouvernement finlandais a adoptée sur la base d'un ample consensus social. Il ressort de projections que cette réforme permettra de rétablir la solvabilité financière sur le long terme du système de pensions si les travailleurs tiennent compte des mesures que la réforme prévoit pour les inciter à prendre plus tard leur retraite. Il faudrait que l'âge actuel de la retraite, un peu moins de 60 ans en moyenne, passe à 62 ou 63 ans. Beaucoup d'éléments, dans les études qui ont été menées, démontrent que la plupart des travailleurs âgés sont capables, physiquement et mentalement, d'allonger leur vie professionnelle. Toutefois, cette perspective ne suscite guère d'enthousiasme. Par conséquent, la difficulté pour le gouvernement finlandais est d'inciter efficacement à travailler plus longtemps. A cette fin, entre autres, il faut créer des emplois gratifiants, dignes, et qui permettent de mettre en pratique les qualifications et les connaissances déjà acquises.
- 94.** M. Toma a indiqué que le nouveau gouvernement de la Roumanie donne un degré élevé de priorité à la réforme des pensions. Il envisage de recalculer les pensions des personnes qui ont pris leur retraite avant la réforme de 2000 et de faire en sorte d'accroître la couverture des exploitants agricoles et des travailleurs indépendants. La hausse croissante du nombre de personnes qui prennent leur retraite à la suite de la réforme de 2000 est en cours d'analyse. Le gouvernement a aussi annoncé son intention de réexaminer la législation qui a été adoptée à la fin de 2004. Cette législation vise à réorienter une part des recettes du régime public de pensions vers un nouveau système d'épargne individuelle géré par le secteur privé. Ce réexamen est considéré comme nécessaire pour éviter le déficit financier qu'entraînera la réaffectation des recettes du régime public de pensions.
- 95.** M. Boisson a souligné que le vieillissement avait deux aspects: l'un positif – l'allongement de la durée de vie – l'autre négatif – la baisse du taux de natalité. Il s'étonne que ce second aspect – essentiel à ses yeux – ne soit pas abordé. L'allongement de la durée de vie doit conduire à la prolongation progressive de la vie active au-delà des durées actuelles. C'est ce qui a été décidé en France, lors de la réforme des retraites de 2003. De telles réformes nécessitent le développement de l'emploi productif, seule façon de créer les richesses nécessaires au maintien d'un bon niveau de protection sociale. Dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle, cela rend indispensable le renforcement de la compétitivité économique de l'Europe. Il a présenté les diverses façons dont la France s'efforce de stimuler l'emploi, y compris un accord sur la formation tout au long de la vie qui a été conclu par les cinq syndicats et par trois associations d'employeurs. Par ailleurs, de nouvelles initiatives visent à aider les femmes à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales. Cela étant, le moyen le plus important est une économie créative qui favorise l'esprit d'entreprise et l'innovation. On ne peut pas toujours compter

sur le consensus tripartite pour parvenir à des mesures aux résultats positifs, comme le montre l'approche française en matière de cessation anticipée d'activité. Les gouvernements devraient toujours consulter les partenaires sociaux avant d'agir mais l'absence de consensus de la part de ces partenaires n'est pas une excuse pour que le gouvernement n'agisse pas.

- 96.** M. de Leeuw a souligné que repousser l'âge de la retraite est une piètre solution pour résoudre les problèmes que le vieillissement de la population entraîne pour le financement des régimes de pensions. L'expérience a montré que cette approche a pour seul effet d'obliger les travailleurs âgés à dépendre d'autres formes de prestations de sécurité sociale ou de paupériser les travailleurs. La solution à privilégier est de prendre des mesures positives pour inciter à continuer de travailler, y compris en garantissant un travail décent pour tous et en prévoyant des programmes de formation tout au long de la vie. Par ailleurs, le Fonds de vieillissement que le gouvernement de la Belgique a mis en place constitue une initiative prometteuse. La préretraite reste indispensable et la seule solution socialement acceptable notamment en cas de restructuration ou de professions pénibles. La privatisation partielle des régimes de pensions, dans beaucoup de pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, pose déjà des problèmes: rendements négatifs en termes réels des investissements des travailleurs, frais administratifs privés élevés, déficits financiers des régimes publics de pensions en raison de la réorientation de leurs recettes à des systèmes d'épargne individuelle, et accroissement des inégalités entre hommes et femmes. La privatisation, aussi, ne réussit pas à susciter l'espoir d'une croissance économique. Etant donné cette évolution, il est important de déterminer des mesures pour limiter ces préjudices. L'orateur a demandé: 1) que la priorité soit donnée aux régimes publics de pension; 2) des pensions décentes; 3) l'égalité entre hommes et femmes; et 4) un contrat social solide.
- 97.** Un délégué employeur du Royaume-Uni a fait remarquer que la baisse des taux de natalité et l'allongement général de la durée de vie font peser un certain nombre de menaces sur la viabilité à long terme du système de pension. Parmi les mesures avancées pour améliorer la situation figurent un allongement de la durée du travail et la participation des jeunes aux systèmes de pension. Ces propositions doivent faire l'objet d'un dialogue social.
- 98.** Plusieurs délégués des travailleurs ont pris la parole pour réitérer la préoccupation exprimée par M. de Leeuw quant au fait qu'un relèvement obligatoire de l'âge de la retraite est une piètre réponse au vieillissement de la population. Ils ont souligné que les travailleurs doivent avoir véritablement le choix de poursuivre leur vie professionnelle ou de prendre leur retraite. Ce choix n'existera pas si l'on relève l'âge légal de la cessation d'activité et si la retraite anticipée est pénalisée. Plusieurs délégués d'Europe centrale et orientale se sont dits préoccupés des premiers résultats des systèmes de pensions partiellement privatisés. Le «trou» dans le financement du système public de pensions résultant du détournement des recettes vers des comptes individuels est jugé particulièrement menaçant pour la sécurité des retraites dans l'avenir. Le représentant du gouvernement d'Israël a indiqué que son gouvernement, en collaboration avec les partenaires sociaux, a adopté un texte de loi repoussant l'âge de la retraite de 65 à 67 ans pour les hommes et de 60 à 62 ans pour les femmes. Cette mesure devrait permettre d'augmenter les taux d'activité et donc les niveaux de contribution aux fonds de pension.
- 99.** M. Reynaud a identifié deux points sur lesquels un accord s'est dégagé au cours de la discussion: premièrement, tous voient dans l'allongement de la durée de vie une évolution positive, une manifestation du progrès social. Toutefois, il implique aussi certains risques de régression sociale: les problèmes de financement, s'ils ne sont pas résolus, pourraient entraîner une déstabilisation du système des pensions, la baisse des prestations aggraverait la pauvreté parmi les personnes âgées, et les réformes pourraient accentuer les inégalités sociales. Deuxièmement, tous sont tombés d'accord sur le fait que la principale solution

aux problèmes du financement des pensions réside dans le marché du travail, c'est-à-dire dans l'augmentation des taux d'emploi. Il n'y a certes pas de solution magique, mais il incombe à tous les partenaires – gouvernements, travailleurs et employeurs – de trouver des stratégies efficaces. Le dialogue social est essentiel pour mettre au point des réformes qui puissent aboutir à des succès durables.

## V. Défis pour le futur

- 100.** Après les rapports sur les discussions parallèles, la réunion a examiné les perspectives d'avenir et notamment le rôle de l'OIT dans la région.
- 101.** Le ministre de l'Emploi et du Travail de la Hongrie a fait remarquer que l'aggravation de la situation dans les Etats Membres tient davantage aux déficits économiques nationaux qu'à la mondialisation. Les solutions sont à rechercher non seulement au niveau national mais également en fixant des objectifs mondiaux: emploi, efficacité des marchés du travail, travail décent tout au long du cycle de la vie professionnelle et investissement en faveur de la flexisécurité. Il a mis en avant la voie du dialogue social suivie par son propre pays.
- 102.** Plusieurs délégués employeurs ont demandé à l'OIT de réduire les dépenses des futures réunions régionales en les limitant à trois jours. Ils ont appelé l'Organisation à faciliter le dialogue social sur la manière de progresser à la lumière des réalités. Un délégué employeur de l'Autriche a mis l'accent sur l'aide aux PME dans les pays du Pacte de stabilité, le Caucase et l'Asie centrale, en coopération avec les organisations nationales d'employeurs. Un délégué employeur de la Slovénie s'est néanmoins demandé si le modèle social européen peut être instauré dans tous les pays sans nuire à la compétitivité: l'OIT n'est pas un simple point de rencontre, mais elle est partie prenante et acteur des processus nécessaires. Un délégué employeur de la Norvège a également insisté sur la nécessité que l'OIT défende sa crédibilité exceptionnelle et son intégrité au sein des organisations: son rôle touche aux relations professionnelles, à la sécurité et à la santé au travail, à la promotion de la ratification et de l'application des conventions fondamentales, à la promotion du dialogue social et du tripartisme, à la promotion des éléments sociaux de la responsabilité sociale des entreprises et à la coopération technique. Cette dernière doit viser plus particulièrement le renforcement de la capacité des organisations d'employeurs et de travailleurs. Un représentant de l'OIE a demandé une plus grande coordination entre les différentes unités responsables du BIT. Il a également attiré l'attention sur la nécessité d'aider à l'amélioration de la gouvernance en luttant contre le fléau de la corruption. Un délégué employeur de l'Espagne a souligné le rôle de l'OIT dans l'analyse de l'évolution démographique affectant l'emploi de jeunes et la réforme du marché du travail.
- 103.** Un délégué travailleur des Pays-Bas a insisté sur le rôle positif des migrants et a invité son pays et d'autres à rechercher des solutions dans le cadre des instruments de l'OIT et d'une approche fondée sur les droits, préférable aux solutions assimilables à celles d'autres organisations internationales dominées par des considérations économiques. Un délégué employeur des Pays-Bas a déclaré que les organisations d'employeurs de son pays et leurs membres, en étroite coopération avec le gouvernement, respectent pleinement l'approche basée sur les droits, telle qu'examinée et recommandée lors de la 92<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Un délégué travailleur de la Pologne a estimé que l'OIT devrait œuvrer davantage en faveur de l'application des conventions fondamentales tout en abordant d'autres problèmes comme l'emploi des jeunes et la protection sociale face à une privatisation excessive et en menant des activités de sensibilisation à l'importance et aux techniques du dialogue social. Un délégué travailleur de la Belgique a rappelé à la réunion que les institutions financières internationales exerçaient des pressions parfois inopportunes sur la législation du travail et les droits des travailleurs: les gouvernements devraient mener des politiques cohérentes dans les différentes

organisations et l'OIT devrait renforcer sa présence dans la gouvernance mondiale. Le modèle social européen et le système normatif de l'OIT sont complémentaires et se renforcent mutuellement. Outre les conventions fondamentales, l'OIT devrait promouvoir activement la ratification et l'application de la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, de la convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971, et de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976. Un délégué travailleur de l'Estonie a demandé que l'attention nécessaire soit accordée à l'inspection, y compris dans le secteur informel, et pour régler le problème des salaires non déclarés. Pour un délégué travailleur de la Serbie-et-Monténégro, l'absence de dialogue social et de stratégie nationale est à la base des problèmes économiques et sociaux liés aux migrations et l'OIT peut apporter sa contribution: les syndicats ne doivent pas être des boucs émissaires. Un délégué travailleur de la France a fait remarquer que ce sont les délégués employeurs et travailleurs plutôt que les délégués gouvernementaux qui mènent le débat. Les normes internationales du travail sont la pierre angulaire de l'OIT et un argument important dans les relations avec les institutions financières, mais l'OIT doit se doter des moyens financiers et politiques – et les gouvernements doivent les lui donner – nécessaires pour faire appliquer les normes. Le modèle social européen peut être satisfaisant dans la mesure où il résulte du dialogue social et de la négociation. Un représentant de la CISL a mis en garde contre le risque de voir des violations de la liberté syndicale du type de celles constatées au Bélarus gagner d'autres pays: les pays européens peuvent exercer une pression économique sur ce gouvernement et l'OIT doit veiller à ce que sa position soit bien comprise et garantir le respect de ses recommandations.

104. Des délégués travailleurs et employeurs se sont félicités de l'importance que donne l'OIT au droit d'organisation des employeurs et des travailleurs conformément aux conventions n<sup>os</sup> 87 et 98; ils ont souhaité que l'Organisation continue à donner à la liberté syndicale la priorité nécessaire.
105. La réunion a pris note des déclarations des délégués quant à la manière d'aborder les problèmes présentés.

## **VI. Adoption du rapport et des conclusions de la Réunion**

106. La réunion a adopté ses conclusions et son rapport sans vote. Il a été pris dûment note du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
107. En ce qui concerne la rédaction des conclusions, les délégués employeurs et travailleurs ont noté que la discussion était difficile et que le texte reflète les négociations qui ont eu lieu. Les délégués employeurs ont regretté que les conclusions ne reflètent pas entièrement la richesse des débats de la réunion.
108. Concernant le paragraphe 5 des conclusions, les délégués ont débattu du projet de libellé faisant référence à une «vision commune» de l'OIT et de l'Union européenne en relation avec l'agenda social 2005-2010 de cette dernière. La réunion a compris que l'agenda social vient d'être adopté par la commission mais doit être encore examiné par le Parlement européen. Dans ce contexte, les délégués travailleurs et gouvernementaux ont accepté la proposition des délégués employeurs de supprimer cette référence mais ils ont demandé que le présent rapport indique qu'ils regrettent cette suppression.
109. En ce qui concerne le paragraphe 20 des conclusions, la majorité des délégués gouvernementaux ont considéré le texte comme trop faible. La déléguée gouvernementale de l'Autriche a déclaré qu'elle souhaite qu'il soit davantage fait référence à la question du



vieillesse active, de la prolongation de la vie professionnelle et des systèmes de pension durables. Le délégué gouvernemental de la Belgique a conclu que ces questions doivent être examinées de manière équilibrée. En l'absence de consensus sur ce point, le texte du paragraphe 20, tel qu'il apparaît dans les conclusions en annexe, a été adopté.

- 110.** Le Directeur général a félicité la réunion des conclusions qui constituent une bonne base pour l'avenir de la région. Le caractère tout à fait unique de cette réunion régionale de l'OIT apparaît dans le haut niveau des participants puisqu'on compte quatre premiers ministres et de nombreux ministres du Travail ainsi que des représentants de très haut niveau de l'OIE et de la CES. La relation entre l'OIT et l'Union européenne est importante et a été renforcée. Il a espéré que le format novateur de cette réunion – un panel de premiers ministres, des discussions interactives et la réunion ministérielle informelle – sera examiné par le Conseil d'administration. En outre, l'approche du travail décent par le cycle de la vie se développe considérablement dans un cadre universellement convenu de dialogue social et de tripartisme.
- 111.** Le ministre de l'Emploi et du Travail de la Hongrie a remercié les nombreux participants à la réunion de leur appui et de leur coopération. Il a déclaré la réunion close.
- 112. *Le Conseil d'administration voudra sans doute prier le Directeur général:***
- a) d'appeler l'attention des gouvernements des Etats Membres de la région européenne et, par leur intermédiaire, celle des organisations nationales d'employeurs et de travailleurs, sur les conclusions adoptées par la réunion;*
  - b) de garder ces conclusions à l'esprit lors de l'exécution des programmes en cours et de la préparation des futures propositions de programme et de budget;*
  - c) de communiquer le texte des conclusions:*
    - i) aux gouvernements de tous les Etats Membres et, par leur intermédiaire, aux organisations nationales d'employeurs et de travailleurs;*
    - ii) aux organisations internationales concernées, y compris les organisations internationales non gouvernementales dotées d'un statut consultatif.*

Genève, le 10 mars 2005.

*Point appelant une décision:* paragraphe 112.

## Annexe I

### Réunion ministérielle informelle

(15 février 2005)

1. Une réunion ministérielle informelle de courte durée s'est tenue pendant la réunion régionale afin de discuter du suivi du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. La réunion, présidée par le Président du Conseil d'administration du BIT, M. Philippe Séguin, a réuni des ministres ou leur représentant ainsi que des représentants des groupes des employeurs et des travailleurs.
2. Les participants à cette réunion informelle ont pris connaissances avec intérêt d'une présentation de M. Vladimir Spidla, Commissaire européen à l'Emploi, aux Affaires sociales et à l'Égalité des chances, sur l'expérience de l'UE comme modèle d'une «mondialisation bien gérée», basée sur les valeurs partagées et la gouvernance démocratique examinées par la Commission mondiale. Au plan pratique, cette approche consiste à rechercher parallèlement les objectifs de création d'emplois décents et de croissance économique dans un esprit de partenariat renouvelé et en tenant compte du programme d'action de Lisbonne. Dans le contexte de l'OIT, il s'agit tout particulièrement de renforcer la règle de droit et la bonne gouvernance grâce à la ratification et à l'application universelles des conventions fondamentales. Le modèle social européen constitue la contribution propre à la région en faveur d'une mondialisation plus équitable.
3. La réunion informelle a appuyé les importants travaux menés par la Commission mondiale qui est parvenue à un terrain d'entente, malgré des points de vue initialement divergents. De même, l'OIT et la Commission de l'Union européenne conviennent de la nécessité de gérer ou de maîtriser la mondialisation pour qu'elle serve des objectifs sociaux. L'Agenda pour la politique sociale de l'Union européenne semble également insister sur les aspects internes et externes de cette politique. Au niveau mondial, il est devenu nécessaire, alors que s'approche l'examen des progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire, de mentionner plus particulièrement le rôle de l'emploi dans la lutte contre la pauvreté.
4. Le dialogue social doit être une réalité aux niveaux régional et international tout comme national, mais il appartient aux gouvernements et aux partenaires sociaux de lancer et d'institutionnaliser cette initiative. Compte tenu de l'opportunité d'intensifier le dialogue et l'interaction entre l'OIT et d'autres organisations internationales, y compris les institutions financières, il faut se féliciter de la décision du gouvernement de l'Allemagne d'accueillir cette année un forum visant à catalyser les initiatives de cohérence des politiques prônées par la Commission mondiale. Le gouvernement de la Bulgarie accueillera en avril 2005 une Conférence tripartite sous-régionale pour l'Europe du Sud-Est afin d'examiner les conclusions et les recommandations figurant dans le rapport de la Commission mondiale et d'étudier leur mise en œuvre. La réunion informelle a montré les convergences de vue quant au rôle des normes internationales du travail, notamment des huit conventions fondamentales, et à l'approche qu'elles offrent pour gérer les aspects sociaux de la mondialisation économique (comme les délocalisations et le dumping social).
5. La réunion informelle a renforcé le sentiment de confiance des membres de l'UE, des pays de la CEI et du Pacte de stabilité dans le rôle de l'OIT et dans son aptitude à faire face à la dimension sociale de la mondialisation en renforçant tous les acteurs, partenaires sociaux et administrations du travail, selon les principes de l'Organisation.

## Annexe II

### Événement en marge de la Conférence sur l'égalité entre hommes et femmes

Nécessité d'un dialogue social sur l'égalité entre hommes et femmes, plus grande visibilité des femmes sur le marché du travail, informations sur le marché du travail qui tiennent compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes: ces questions ont été soulignées par les orateurs, réunis le 16 février, qui s'exprimaient au nom de mandants de l'OIT. Plus de 150 délégués, des hommes pour la plupart, qui représentaient des organisations mandantes de l'OIT, ont participé à un échange de vues utile entre l'Est et l'Ouest. Le débat a mis l'accent sur les difficultés auxquelles se heurtent les pays en transition de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, ainsi que les pays de l'Europe occidentale, pour créer des marchés du travail flexibles et garantir ainsi la compétitivité, tout en offrant des emplois décents et en assurant la sécurité du revenu aux travailleurs.

Les principales conclusions d'un rapport comparatif sur la dimension hommes/femmes de la flexibilité et de la sécurité du marché du travail en Europe centrale et en Europe de l'Est ont été présentées. M<sup>me</sup> Kinga Göncz, ministre de la Jeunesse, de la Famille, des Affaires sociales et de l'Égalité de chances de la Hongrie, M<sup>me</sup> Christiane Bertrand-Schau, porte-parole des employeurs, et M<sup>me</sup> Karin Beate Theodorsen, porte-parole des travailleurs, se fondant sur leur propre expérience, ont alors recommandé aux délégués et à l'OIT de tenir compte, dans le dialogue entre les partenaires sociaux, des besoins et des préoccupations des hommes et des femmes qui travaillent. Les questions relatives à l'égalité entre hommes et femmes, et en particulier les préoccupations des femmes, doivent être mises en évidence dans tous les débats sur les questions du travail, et intégrées dans l'ensemble des activités de l'OIT. Il a été souligné que cela ne sera possible que si les femmes sont dûment représentées dans les organisations mandantes au niveau de la prise de décisions, dans leurs délégations, dans les équipes de négociation et dans l'activité économique. Il est important d'accroître le taux de participation des femmes sur le marché du travail, ce qui suppose d'examiner des questions comme la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales, la réforme des régimes de pension, le travail à temps partiel et les écarts de salaires entre hommes et femmes. Il est essentiel de disposer d'informations récentes, ventilées par sexe, sur le marché du travail pour pouvoir débattre de ces questions en connaissance de cause. L'OIT a un rôle à jouer pour aider les gouvernements à cet égard.

## Annexe III

### Conclusions

1. Les participants à la septième Réunion régionale européenne de l'OIT ont salué le rapport du Directeur général – *Activités de l'OIT 2001-2004: La coopération dans un environnement en mutation* (volume I) et *Gérer les transitions: gouvernance et travail décent* (volume II).
2. Les délégués ont remercié le gouvernement de la Hongrie d'avoir accueilli la réunion régionale à Budapest, ainsi que le gouvernement du Luxembourg, qui préside l'Union européenne pendant le premier semestre 2005, d'avoir inscrit la réunion régionale à l'ordre du jour de l'Union européenne. Les délégués se sont félicités de la tenue de la Réunion régionale européenne et de l'hospitalité des mandants de la Hongrie.
3. Les Etats Membres et les organisations d'employeurs et de travailleurs représentées à la réunion ont mis l'accent sur les nombreux sujets de convergence entre eux, et adopté les conclusions suivantes.

### **Promouvoir le dialogue en vue d'un avenir commun: le rôle de l'OIT en Europe et en Asie centrale**

4. La Réunion régionale européenne de l'OIT est le seul espace institutionnel régional où les Etats membres de l'Union européenne, les pays couverts par le Pacte de stabilité pour la reconstruction de l'Europe du Sud-Est, la Communauté d'Etats indépendants et le Conseil de l'Europe se réunissent pour examiner, de façon tripartite, les questions du monde du travail qui les intéressent tous. L'Europe, orientale et occidentale, et l'Asie centrale dans toutes leurs diversités sont liées par la géographie, l'histoire et des valeurs communes de l'OIT. Les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs de toute la région conviennent d'œuvrer ensemble, par le dialogue et la coopération, pour promouvoir un avenir commun de démocratie, de prospérité économique et de justice sociale.
5. Les mandants de l'OIT dans la région partagent une vision commune de l'Europe et de l'Asie centrale sur de nombreux points, notamment la croissance et la compétitivité, la nécessité d'augmenter le nombre d'emplois et d'en améliorer la qualité, la cohésion sociale, l'égalité et l'équité et le respect des principes et droits fondamentaux au travail. La coopération de l'OIT avec les Etats membres de l'Union européenne, de la CEI et du Pacte de stabilité ainsi qu'avec la Commission européenne devrait permettre de renforcer des politiques économiques et sociales offrant de nouvelles associations de possibilités et de protection, de responsabilité individuelle et de responsabilité collective dans des moments de transitions clés de la vie professionnelle et du cycle de la vie.
6. La participation des Premiers ministres de la Hongrie, du Kazakhstan, du Luxembourg et de Malte, du Commissaire à l'Emploi et aux Affaires sociales de l'Union européenne et d'un grand nombre de ministres du Travail réaffirme l'importance centrale d'un véritable dialogue social pour relever les défis de la mondialisation.

La dimension sociale de l'intégration économique,  
tant à l'échelle régionale que mondiale

7. La mondialisation et l'intégration économique rapide constituent des défis communs pour les pays, les entreprises et les travailleurs de la région de l'Europe et de l'Asie centrale. L'accroissement de la concurrence économique et de la mobilité des capitaux et des entreprises peut stimuler la croissance et l'intégration économiques. La mondialisation peut aussi comporter des coûts sociaux – restructurations sectorielles et des entreprises qui peuvent déboucher sur des pertes d'emplois, le chômage, une augmentation des inégalités et de l'insécurité.
8. Des économies dynamiques et compétitives ont besoin d'un environnement propice à l'investissement public et privé et au développement des entreprises afin qu'une création d'emplois soutenue puisse assurer un progrès régulier vers le plein emploi productif. Un véritable dialogue social et le travail décent comme objectif mondial sont les moyens fondamentaux pour instaurer une mondialisation équitable qui offre des possibilités à tous.
9. Le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation (*Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous*) est utile pour stimuler le dialogue à l'échelle nationale, régionale et internationale, en vue de la promotion du travail décent en tant qu'objectif mondial. Les mandants tripartites de l'OIT dans la région de l'Europe et de l'Asie centrale partagent un point de vue commun quant à la nécessité d'une plus grande cohérence à l'échelle nationale, régionale et mondiale entre des politiques économiques, sociales, financières, commerciales et de travail décent fondées sur les principes et droits fondamentaux au travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social.
10. La réunion fait bon accueil à la résolution dans laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies demande au Secrétaire général de l'ONU de prendre en compte les recommandations de la commission à l'occasion du prochain examen de la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire. L'OIT<sup>1</sup>, un certain nombre d'entités internationales et l'Union européenne sont bien placées pour examiner plus à fond les approches suggérées par la Commission mondiale.
11. Les relations de travail très positives entre l'OIT et les institutions de l'Union européenne peuvent soutenir la cohérence des mesures économiques et sociales du système multilatéral, et aider à définir une coopération pour le développement axée sur la promotion, dans la région et dans le monde, du travail décent.

#### Coopération Est-Ouest et travail décent

12. Dans la recherche du travail décent, les gouvernements devraient œuvrer à une plus grande cohérence entre les politiques commerciales et financières et les politiques sociales et du travail qu'ils soutiennent par le biais du FMI, de la Banque mondiale, de l'OMC et de l'OIT. Les consultations entre le FMI et la Banque mondiale, les autorités nationales et les organisations nationales d'employeurs et de travailleurs devraient être renforcées. L'OIT devrait poursuivre sa collaboration étroite avec les institutions de Bretton Woods en tenant compte de leur mandat respectif.
13. L'OIT devrait continuer d'appuyer la coopération entre l'Asie centrale, l'Europe orientale et l'Europe occidentale, et au sein des divers groupes sous-régionaux. L'OIT devrait renforcer ses partenariats avec les pays donateurs et la Commission

<sup>1</sup> Conformément aux décisions du Conseil d'administration du BIT.

européenne pour fournir une coopération technique aux fins de politiques de travail décent dans les pays qui demandent cette assistance. Les organisations d'employeurs et de travailleurs devraient être étroitement consultées dans les pays donateurs et dans les pays bénéficiaires.

14. Il faut renforcer les efforts pour mieux sensibiliser et informer l'opinion publique de la région à propos des valeurs, des normes du travail et des politiques de l'OIT.

#### Gouvernance et institutions démocratiques

15. Une bonne gouvernance, des progrès économiques et sociaux et la lutte contre la corruption reposent sur des institutions démocratiques qui tirent leur légitimité d'une représentation librement élue, d'un dialogue social efficace, des droits et principes fondamentaux au travail et du respect du droit.

### ***Cycles de la vie et étapes de la vie professionnelle***

16. Le mandat de l'OIT couvre des principales étapes clés de la vie et du travail. La réunion s'est penchée sur les quatre éléments suivants:

#### Prendre un bon départ

17. Une formation générale de qualité est une base fondamentale de la vie professionnelle. Dans beaucoup de pays de la région, le passage de l'école à la vie active est difficile pour les jeunes. Une approche intégrée de l'accès à l'emploi, conciliant des mesures macroéconomiques favorables et des mesures ciblées pour tenir compte à la fois de la demande et de l'offre, mais aussi de la quantité et de la qualité de l'emploi des jeunes, est recommandée. Il faudrait aussi promouvoir une intégration durable sur le marché du travail. Les programmes d'apprentissage et autres mesures conjuguant formation et emploi peuvent contribuer de manière significative à améliorer les possibilités d'emploi des jeunes. Il est demandé aux gouvernements, en consultation avec les partenaires sociaux, de prendre particulièrement en compte les besoins des jeunes travailleurs dans leurs stratégies nationales pour l'emploi. L'OIT devrait encourager l'échange d'expériences sur les mécanismes d'évaluation et de reconnaissance de l'expérience antérieure, des qualifications et de l'apprentissage préalable. Le partenariat entre les Nations Unies, la Banque mondiale et l'OIT dans le Réseau pour l'emploi des jeunes est une bonne initiative. Les pays sont encouragés à adhérer au réseau.

#### Trouver le juste équilibre entre flexibilité et sécurité

18. Les entreprises sont confrontées à une concurrence accrue du fait de la mondialisation et de l'adaptation à des marchés en mutation rapide. La politique de flexibilité et de sécurité pour les entreprises et pour les travailleurs, grâce à la fourniture de nouvelles possibilités de formation destinées à améliorer l'employabilité, à l'aide pour la recherche d'un emploi, au soutien sur le plan du revenu et à la protection sociale, a bien fonctionné dans certains pays. Dans la recherche d'un juste équilibre entre flexibilité et sécurité, le dialogue social tripartite dans le cadre de stratégies macroéconomiques nationales plus larges, la négociation collective et le respect de la législation du travail jouent un rôle essentiel. L'OIT est encouragée à poursuivre les consultations tripartites sur la flexibilité et la sécurité et à faciliter l'échange de bonnes pratiques en reconnaissant que toute approche doit être adaptée au contexte.

## Migrations de main-d'œuvre

19. Dans la région, les migrations de main-d'œuvre sont en pleine expansion. Les mécanismes bilatéraux, régionaux et internationaux existants semblent insuffisants pour garantir la gestion de la migration du travail qui protège les droits des migrants légaux. La décision adoptée par la 92<sup>e</sup> Conférence internationale du Travail (2004), pour demander aux mandants tripartites «[d'élaborer] un cadre multilatéral non contraignant relatif à une approche des migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits, qui tienne compte des besoins du marché du travail national», est particulièrement pertinente pour les pays d'Europe et d'Asie centrale. Les politiques nationales à l'égard des travailleurs migrants, élaborées par voie de consultations tripartites, devraient garantir l'égalité de traitement, conformément aux normes internationales du travail pertinentes. En même temps, le BIT devrait faciliter l'échange de bonnes pratiques dans la protection des droits des migrants, dans la lutte contre la traite des femmes, des hommes et des enfants en quête d'un emploi ainsi que dans la lutte contre le travail illégal et le combat contre le racisme, la xénophobie et la discrimination.

## Sécurité et vieillesse

20. L'augmentation de l'espérance de vie, d'autres changements démographiques et les tendances de l'emploi posent de nouveaux défis aux régimes de retraite dans la plupart des pays de la région. Il est essentiel d'engager un dialogue social sur les différentes politiques en vue de l'instauration d'un régime de pension durable et qui n'exclue personne. Pour aider à résoudre ces problèmes, l'OIT est invitée à fournir une assistance technique aux mandants de la région ainsi qu'à faciliter l'échange d'expériences pour la conception et la gestion des régimes de pension.

## **Une bonne gouvernance dans le monde du travail**

### Principes et droits fondamentaux au travail et normes internationales du travail

21. L'attachement aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT est sans réserve, qu'il s'agisse de la liberté syndicale et de la reconnaissance effective du droit de négociation collective, de l'éradication du travail des enfants et du travail forcé, ou de l'égalité de chances et de traitement dans l'emploi et la profession. La région de l'Europe et de l'Asie centrale est sur le point de parvenir pour la première fois à la ratification universelle de toutes les normes fondamentales internationales du travail. Les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait sont encouragés à achever la ratification des huit instruments pertinents à temps pour le dixième anniversaire de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
22. La pleine application de ces instruments dans la législation et la pratique dans toute la région de l'Europe et de l'Asie centrale et, en vérité, dans le monde entier, est une composante essentielle d'une mondialisation juste. Il est demandé au BIT de promouvoir activement – en apportant son assistance – la pleine application des principes et droits fondamentaux au travail et des normes internationales du travail.
23. De nombreux problèmes continuent d'entraver l'application des normes internationales du travail ratifiées y compris des principes et droits fondamentaux au travail dans la région, comme l'attestent les rapports de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations ainsi que les conclusions des organes de contrôle de l'application des normes du BIT. Les Etats Membres sont encouragés à présenter en temps voulu des rapports complets sur les instruments qu'ils ont ratifiés. L'OIT est invitée à promouvoir le dialogue à l'intérieur des pays et

entre les pays de la région afin d'échanger les bonnes pratiques pour surmonter les problèmes d'application.

24. Après les investigations menées par la Commission d'enquête sur les cas de violation de la liberté syndicale et du droit de négociation collective au Bélarus, le BIT devrait être attentif aux suites qui seront données aux recommandations qu'elle a formulées. Ces recommandations doivent être rapidement suivies d'effet, et le gouvernement du Bélarus est appelé à coopérer aux fins de leur application intégrale.

#### Dialogue social, tripartisme et réforme

25. Les politiques sociales, de l'emploi et du travail sont au cœur d'un grand débat sur les réformes requises, mené dans toute la région. La mondialisation oblige à entreprendre des réformes économiques et sociales, mais aucune ne sera fructueuse sans un véritable dialogue social, qui implique une négociation collective libre et sans contrainte et des consultations tripartites et bipartites. Il convient d'apporter des solutions nationales à des problèmes communs, par le dialogue et les consultations, sur la base des principes et des normes du travail de l'OIT, en particulier les conventions n<sup>os</sup> 87, 98 et 144.
26. Les gouvernements devraient faciliter le travail des organisations d'employeurs et de travailleurs en appliquant à la lettre les principes de la liberté syndicale et de l'affiliation volontaire et en s'abstenant de toute ingérence susceptible de restreindre le droit d'adhérer librement à ces organisations. L'indépendance, la démocratie et la représentativité sont essentielles à un dialogue social efficace.
27. A la lumière de la résolution adoptée à la Conférence régionale de Varsovie (1995) et réitérée à la sixième Réunion régionale européenne (2000), il est rappelé aux gouvernements qui n'ont pas encore pris les mesures nécessaires qu'ils devraient faciliter par tous les moyens (y compris des déductions fiscales) les mesures qui favorisent l'expansion du nombre de membres des organisations libres et indépendantes d'employeurs et de travailleurs.
28. Les réformes économiques et sociales et la promotion du travail décent pour tous exigent un dialogue social nourri pour parvenir à de vraies solutions, adaptées aux conditions changeantes d'une économie mondialisée.

#### Egalité et droits au travail

29. La discrimination en matière d'emploi et d'accès à l'emploi qu'elle soit fondée sur le sexe, l'origine nationale, les croyances religieuses ou politiques et toute autre forme de discrimination, y compris l'âge, le handicap et l'orientation sexuelle, reste un problème dans la région. L'attachement aux principes de non-discrimination est fermement réaffirmé. Le principe d'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et féminine doit être défendu. L'OIT est encouragée à contrôler étroitement la discrimination sur les marchés du travail et à faciliter le partage d'expériences positives dans le domaine de la promotion de l'égalité et des droits au travail, notamment en appliquant les instruments de l'OIT.

#### Protection sociale pour tous

30. L'attachement à la protection sociale pour tous toute la vie durant est réaffirmé. La protection sociale joue un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté, l'élévation des niveaux de sécurité, le lissage des phases d'expansion et de récession de l'économie et la volatilité des revenus. La durabilité de nombreux systèmes de protection sociale dans la région dépend généralement de taux d'emploi élevés et plus



particulièrement de ceux des femmes, des jeunes travailleurs et des travailleurs âgés. Les politiques de protection sociale devraient soutenir des taux élevés d'activité, notamment chez les travailleuses. Il faudrait développer plus à fond des mesures visant à concilier vie professionnelle et vie familiale, y compris la protection de la maternité et la garde des enfants. L'OIT est encouragée à soutenir les efforts nationaux et internationaux par le biais de politiques cohérentes et de conseils techniques et par le partage d'expériences, notamment en ce qui concerne les politiques de protection sociale et d'emploi agissant en synergie.

#### Administration du travail

31. Dans toute la région, les capacités des administrations du travail sont de plus en plus limitées par le déclin des ressources financières et humaines. Dans le cadre de la législation nationale, une administration du travail et/ou des tribunaux efficaces dans le domaine des conditions de travail, de la sécurité et de la santé au travail, du respect des salaires convenus, de l'inspection du travail, de la formation professionnelle et des services à l'emploi sont essentiels à de saines relations professionnelles et à des résultats positifs dans les domaines économique, social et du travail. L'importance pour le travail décent du bon fonctionnement des administrations du travail est rappelée aux gouvernements. L'OIT est priée de renforcer son soutien dans le domaine de l'administration du travail.

#### Emploi et esprit d'entreprise

32. L'importance de mettre en œuvre une politique économique et sociale qui permette, autant que faire se peut, d'atteindre le plein emploi est reconnue. Conformément à l'Agenda global pour l'emploi de l'OIT, des politiques variées doivent être encouragées: politiques fiscales et monétaires saines; création d'environnements favorables à l'investissement; développement de l'entreprise et des échanges, en particulier au niveau des petites entreprises et des coopératives; forte productivité soutenue par les pratiques microéconomiques saines des entreprises; incitations à l'innovation et à la coopération au sein des institutions locales, notamment par la microfinance; soutien appuyé à la formation de base et à la formation continue; et, enfin, réglementations du marché du travail et systèmes de protection sociale adéquats.

#### Investissement, croissance et emploi

33. Dans la région, les diverses tendances en matière d'investissement, de croissance économique et d'emploi nécessitent de recourir à une combinaison de politiques diversifiées. Le BIT est encouragé à mener, lorsqu'un pays en fait la demande, et après un consensus tripartite, des analyses sur l'impact vraisemblable sur le travail décent des politiques commerciales, fiscales, monétaires et du marché du travail du pays considéré. De telles analyses contribueraient au développement des politiques nationales, régionales et mondiales sur le travail décent. Les études menées seraient discutées dans des réunions tripartites et faciliteraient les échanges d'expériences entre les mandants de la région.

### ***Programmes nationaux de travail décent***

34. L'assistance aux Etats Membres sera de plus en plus élaborée et mise en œuvre par le biais de programmes nationaux de travail décent financés et assortis de délais. Ces programmes définiront, dans le cadre du système des Nations Unies, une stratégie de l'OIT pour la promotion du travail décent conforme aux caractéristiques et aux besoins spécifiques de chaque pays. Le BIT est encouragé à renforcer son soutien à

l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les pays, les organisations d'employeurs et de travailleurs de la région.

35. Des connaissances ainsi que des données statistiques complètes et régulières sont essentielles au soutien des politiques du travail décent. Le BIT est encouragé à développer sa base de connaissances et à faciliter les échanges de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques entre les mandants de toute la région.

### ***Suivi des conclusions de la Réunion***

36. Le BIT est invité à envisager la tenue de réunions sous-régionales et régionales tripartites en vue d'examiner les questions les plus importantes. L'OIT garantira que ces examens sont cohérents avec les initiatives régionales existantes.
37. L'assistance technique de l'OIT devrait favoriser une augmentation de la capacité des mandants tripartites à élaborer des politiques intégrées en matière d'emploi, de protection sociale, de dialogue social et de normes. Le Conseil d'administration est invité à mener un examen à moyen terme de la suite donnée à ces conclusions.

## Annexe IV

### Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

1. La Commission de vérification des pouvoirs, qui a été désignée par la Réunion à sa première séance, s'est réunie les 15, 16 et 17 février 2005 pour examiner, conformément aux dispositions de l'article 9 du Règlement pour les réunions régionales, les pouvoirs des délégués à la Réunion et de leurs conseillers techniques, de même qu'une protestation et deux plaintes relatives aux pouvoirs de trois pays. La commission était composée comme suit:

M. Eli Ben-Tura (délégué gouvernemental, Israël), Président;

M<sup>me</sup> Lucia Sasso Mazzufferi (délégué employeur, Italie);

M. John Svenningsen (délégué suppléant travailleur et conseiller technique, Danemark).

2. Les pouvoirs des membres des délégations sous la forme d'instruments officiels, de lettres officielles et de facsimilés authentifiés ont été reçus ainsi que le montre l'annexe au présent rapport. La commission attire l'attention des gouvernements sur l'importance du respect de l'article 9, paragraphe 1, du Règlement précité, en vertu duquel les pouvoirs doivent être déposés quinze (15) jours au plus tard avant la date fixée pour l'ouverture de la Réunion (c'est-à-dire le 31 janvier 2005 pour cette Réunion). La commission est préoccupée par le fait que les pouvoirs de 16 Membres n'ont pas été reçus avant cette date limite.

### Composition de la Réunion

3. Au moment de l'adoption de ce rapport, sur les 50 Etats Membres invités à participer 46 ont envoyé leurs pouvoirs. La Réunion était composée de 91 délégués gouvernementaux, de 45 délégués des employeurs et de 46 délégués des travailleurs, soit un total de 182 délégués. En outre, elle comprenait 94 conseillers techniques gouvernementaux, 62 conseillers techniques employeurs et 104 conseillers techniques travailleurs, soit un total de 260 conseillers techniques. Les personnes désignées à la fois comme délégués suppléants et comme conseillers ont été comptées parmi les conseillers. Le nombre de délégués et de conseillers désignés était donc au total de 442.
4. En ce qui concerne le nombre de délégués et de conseillers inscrits, il y avait 85 délégués gouvernementaux, 44 délégués des employeurs et 43 délégués des travailleurs, soit un total de 172 délégués. Le nombre total des conseillers techniques inscrits était de 228 dont 82 étaient des conseillers techniques gouvernementaux, 55 des conseillers employeurs, et 91 des conseillers travailleurs. L'annexe à ce rapport contient des informations plus détaillées concernant le nombre de délégués accrédités et inscrits à la Réunion.
5. Une délégation, ne comptant pas de délégué employeur, était incomplète.
6. La commission a noté que 27 pour cent des délégués accrédités et 32 pour cent des conseillers accrédités étaient des femmes, contre 21 pour cent et 29 pour cent respectivement lors de la dernière Réunion régionale européenne. Quatre Premiers ministres, 28 ministres ou vice-ministres de 27 Etats Membres de la région ont participé à la Réunion.

7. Quatre Etats Membres de la région n'ont pas été représentés, tandis qu'à la dernière Réunion régionale sept Membres de la région n'étaient pas représentés. A cet égard, la commission espère que, à l'avenir, tous les Etats Membres seront en mesure de participer aux réunions régionales et que des mesures appropriées seront prises à cet effet.

### **Observateurs**

8. En vertu d'une invitation permanente, le Saint-Siège a désigné une délégation d'observateurs.
9. La République de Corée, qui accueillera la quatorzième Réunion régionale asiatique, a été invitée à sa demande par le Conseil d'administration à participer à la Réunion et a accredité une délégation d'observateurs.

### **Représentants d'organisations internationales officielles**

10. Les représentants des organisations internationales officielles suivantes ont accepté l'invitation à participer à la Réunion, qui leur a été envoyée conformément aux accords pertinents ou aux décisions du Conseil d'administration:
  - Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés;
  - Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo;
  - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;
  - Organisation internationale pour les migrations;
  - Union européenne;
  - Conseil de l'Europe;
  - Secrétariat exécutif de la Communauté d'Etats indépendants;
  - Commission du Danube.

### **Représentants d'organisations internationales non gouvernementales**

11. Les organisations internationales non-gouvernementales suivantes invitées à participer à la Réunion conformément à l'article 1, paragraphe 7, du Règlement se sont fait représenter à la Réunion:
  - Confédération internationale des syndicats libres;
  - Confédération mondiale du travail;
  - Fédération syndicale mondiale;
  - Organisation internationale des employeurs;
  - Association internationale de la sécurité sociale;
  - Confédération européenne des syndicats;

- Confédération générale des syndicats.

## **Protestations**

12. La Commission de vérification des pouvoirs a reçu trois protestations concernant respectivement les délégations de l'Albanie, du Bélarus et de Serbie-et-Monténégro, ces deux dernières ayant été reçues tardivement.

### Protestation concernant la désignation de la délégation des employeurs de l'Albanie

13. La commission a été saisie d'une protestation formée par le groupe des employeurs à la Réunion concernant la désignation du délégué des employeurs de l'Albanie.
14. Le groupe des employeurs soutient que la désignation de la délégation employeur de ce pays ne répond pas aux exigences de l'article 1, paragraphe 1, du Règlement pour les réunions régionales du fait que le délégué, M. Vladimir Koka, n'a pas été nommé en accord avec le Conseil des organisations d'employeurs (KOP), qui est actuellement et qui a toujours été l'organisation des employeurs la plus représentative de l'Albanie. Selon le groupe des employeurs, M. Koka a été démis de ses fonctions de président du Conseil régional des organisations d'employeurs de la région de Tirana (KOP-Tirana) par décision du 5 mars 2004 par l'organe dirigeant de KOP-Tirana; il ne pouvait ainsi plus représenter KOP ou KOP-Tirana. Cette question a aussi fait l'objet d'une plainte en 2004 (cas n° 2345) concernant l'utilisation du nom de KOP par M. Koka devant le Comité de la liberté syndicale. Dans ses recommandations, le comité a demandé au gouvernement de s'abstenir de toute action pouvant donner lieu à une ingérence contraire à l'indépendance de l'organisation d'employeurs d'Albanie.
15. Le groupe des employeurs a demandé à la commission à en appeler au gouvernement afin qu'il fournisse des explications claires au sujet de sa prétendue omission de consulter KOP en tant qu'organisation des employeurs la plus représentative et d'expliquer les raisons l'ayant conduit à désigner M. Koka comme délégué des employeurs, de s'abstenir de s'ingérer dans les activités des organisations d'employeurs, ainsi que de se conformer aux dispositions de l'article 1 du Règlement à toutes les futures réunions régionales européennes de l'OIT.
16. Par lettre en date du 15 février 2005, la commission a invité le gouvernement à fournir ses observations sur le fond de la protestation ainsi que des informations précises sur certains points y relatifs. La lettre a été remise le 15 février autour de midi en mains propres au vice-ministre du Travail et des Affaires sociales de l'Albanie présent à la Réunion et une copie a été envoyée par facsimilé à la mission permanente de l'Albanie à Genève le même jour. La commission déplore que le gouvernement n'a pas répondu à cette invitation de soumettre ses observations à la commission, sauf par un appel téléphonique officieux du représentant permanent de l'Albanie à Genève au Conseiller juridique de la Réunion.
17. Dans ces circonstances, la commission prévient que, en l'absence de réponse du gouvernement ou de justification valable pour cette absence, elle peut décider d'examiner une protestation en se fondant sur les informations fournies par la seule organisation protestataire. Cela étant, d'une part, la commission note que, selon la protestation, M. Koka a été démis de ses fonctions de président de KOP-Tirana par l'organe dirigeant de cette organisation le 5 mars 2004. D'autre part, dans son rapport sur le cas n° 2345 mentionné dans la protestation, le Comité de la liberté syndicale, en se fondant sur des informations soumises après cette date respectivement par le Conseil des organisations d'employeurs (KOP) et le gouvernement, a relevé qu'il

s'agissait dans cette affaire d'un conflit entre deux comités directeurs rivaux de la même organisation. Dans ce contexte, il a demandé au gouvernement de s'abstenir de toute action pouvant donner lieu à une ingérence en rapport avec la résolution de la question de la direction de KOP.

18. Par conséquent, bien que la commission n'ait pas été mise en mesure de parvenir à des conclusions au sujet de la protestation, elle souhaite souligner que la désignation des membres non gouvernementaux des délégations tripartites devrait se faire après les plus larges consultations de toutes les organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs et que les délibérations desdites organisations ne devraient subir aucune interférence de la part des gouvernements. Elle espère qu'à l'avenir le gouvernement de l'Albanie sera à même de montrer qu'il a respecté ces principes.

### Protestations tardives

19. La commission a reçu une communication datée du 15 février de la part de la CISL concernant la nomination du délégué travailleur du Bélarus. La communication a été délivrée au secrétariat de la commission le 16 février 2005, la deuxième journée de la Réunion, à 10 h 50. Selon l'article 9, paragraphe 4 a), du Règlement pour les réunions régionales, une protestation n'est pas recevable si elle n'est pas communiquée au secrétariat de la Réunion au plus tard à 11 heures du matin le premier jour de la Réunion, à moins que la commission n'estime que le retard est dû à des raisons valables qui ont empêché le respect du délai. Etant donné que la communication ne fait valoir de telles raisons, la commission considère que, dans la mesure où elle constitue une protestation, la communication n'était pas recevable selon la disposition précitée du Règlement.
20. La commission a reçu une communication datée du 15 février de la part de la CISL concernant la procédure utilisée par le gouvernement pour nommer le délégué travailleur de Serbie-et-Monténégro, délivrée au secrétariat de la commission le 16 février 2005 à 10 h 50. Etant donné que la communication ne donne aucune explication sur les raisons pour lesquelles elle a été soumise seulement le deuxième jour de la Réunion, la commission a considéré que la communication n'était pas recevable aux termes de l'article 9, paragraphe 4 a), du Règlement pour les réunions régionales.

### Plaintes

21. La commission a examiné deux plaintes concernant l'obligation des Membres de prendre en charge les frais de voyage et de séjour de leurs délégations tripartites aux termes de l'article 1, paragraphe 1, du Règlement pour les réunions régionales.

#### Plainte concernant le non-paiement des frais de voyage et de séjour du délégué travailleur de Géorgie

22. La commission a été saisie d'une plainte soumise par la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) concernant le non-paiement des frais de voyage et de séjour de M. Irakli Tugushi, président du Syndicat de Géorgie et délégué travailleur à cette Réunion régionale.
23. La plainte allègue que le gouvernement de la Géorgie n'a pas honoré son obligation de payer les frais du délégué travailleur géorgien pour sa participation à la Réunion régionale.
24. M. Levan Peradze, directeur de l'Agence pour l'assistance sociale et l'emploi, a informé oralement la commission que le paiement concerné, comme cela a été le cas

également pour le délégué employeur, a été simplement retardé, à cause de raisons techniques liées à un changement récent de la législation financière géorgienne. Il a assuré à la commission que les deux délégués, employeur et travailleur, recevraient les paiements appropriés peu après leur retour en Géorgie.

25. La commission prend note de la bonne volonté du gouvernement de remplir son obligation, prévue par l'article 1, paragraphe 1, du Règlement pour les réunions régionales, de prendre en charge les frais d'au moins une délégation tripartite complète dans des conditions lui permettant de participer à la Réunion jusqu'à la fin de ses travaux.
26. La commission souligne toutefois que le fait de remplir cette obligation en temps voulu joue un rôle important afin d'assurer la présence effective d'une délégation tripartite aux réunions régionales. La commission espère qu'à l'avenir le gouvernement s'acquittera à temps de cette obligation.

#### Plainte concernant le non-paiement des frais de voyage et de séjour du délégué travailleur de l'Azerbaïdjan

27. La commission a été saisie d'une plainte soumise par la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) concernant le non-paiement des frais de voyage et de séjour de M<sup>me</sup> Jamila Sattarova, membre du comité exécutif de la Confédération des syndicats de la République d'Azerbaïdjan, affiliée à la CISL, et déléguée des travailleurs à la présente Réunion régionale.
28. Selon la plainte, bien qu'à l'origine le syndicat ait indiqué un autre délégué pour la Réunion régionale, l'information concernant le changement avait été dûment acheminée, et au gouvernement et au BIT; par conséquent, le gouvernement devrait honorer son obligation de payer les frais à la déléguée des travailleurs de l'Azerbaïdjan pour sa participation à la Réunion régionale.
29. Par lettre reçue le mercredi 16 février 2005, la CISL a informé la commission qu'elle avait reçu l'assurance, par le représentant du gouvernement, que la question serait réglée au retour de la délégation à Baku. Préconisant qu'à l'avenir chaque délégué serait payé à l'avance suivant les règles de l'OIT, la confédération acceptait de retirer la plainte.
30. La commission a pris acte du retrait de la plainte.

\* \* \*

31. La Commission de vérification des pouvoirs a adopté ce rapport à l'unanimité. Elle recommande que la Réunion procède à l'inclusion du rapport parmi les documents que le Bureau portera à l'attention du Conseil d'administration, conformément à l'article 9, paragraphe 5, du Règlement pour les réunions régionales.

Budapest, le 17 février 2005.

(Signé) M. Eli Ben-Tura, Président,  
M<sup>me</sup> Lucia Sasso Mazzufferi,  
M. John Svenningsen.

## Annexe A

### **Liste des délégués et conseillers techniques accrédités** (mise à jour au 17 février 2005 – 16 heures)

Pays	Délégués gouvernementaux	Conseillers gouvernementaux	Délégués des employeurs	Conseillers des employeurs	Délégués des travailleurs	Conseillers des travailleurs
Albanie	2	–	1	–	1	–
Allemagne	2	1	1	1	1	2
Arménie	2	–	1	–	1	–
Autriche	2	3	1	–	1	–
Azerbaïdjan	2	1	1	–	1	–
Bélarus	2	1	1	1	1	–
Belgique	2	6	1	–	1	6
Bosnie-Herzégovine	2	–	1	–	1	–
Bulgarie	2	2	1	1	1	4
Chypre	2	–	1	1	1	1
Croatie	2	2	1	1	1	1
Danemark	2	–	1	–	1	2
Espagne	2	2	1	2	1	2
Estonie	2	–	1	–	1	–
Ex-République yougoslave de Macédoine	–	–	–	–	–	–
Finlande	2	–	1	1	1	1
France	2	5	1	5	1	8
Géorgie	2	–	1	2	1	–
Grèce	2	–	1	1	1	2
Hongrie	2	20	1	13	1	21
Irlande	2	3	1	1	1	1
Islande	2	–	1	–	1	–
Israël	2	–	1	–	1	–
Italie	2	7	1	1	1	15
Kazakhstan	2	1	1	–	1	–
Kirghizistan	–	–	–	–	–	–
Lettonie	2	–	1	–	1	–
Lituanie	2	–	1	–	1	–
Luxembourg	2	6	1	2	1	2
Malte	2	–	1	–	1	–
République de Moldova	2	1	1	1	1	1
Norvège	2	1	1	1	1	2
Ouzbékistan	–	–	–	–	–	–



Pays	Délégués gouvernementaux	Conseillers gouvernementaux	Délégués des employeurs	Conseillers des employeurs	Délégués des travailleurs	Conseillers des travailleurs
Pays-Bas	2	3	1	2	1	1
Pologne	2	1	1	2	1	4
Portugal	2	2	1	3	1	1
Roumanie	2	5	1	5	1	4
Royaume-Uni	2	5	1	1	1	2
Fédération de Russie	2	6	1	1	1	4
Saint-Marin	2	-	1	1	1	1
Serbie-et-Monténégro	2	4	1	2	1	1
Slovaquie	2	1	1	1	1	1
Slovénie	2	2	1	-	1	-
Suède	1	-	1	1	1	2
Suisse	2	3	1	2	1	2
Tadjikistan	2	-	-	-	1	-
République tchèque	2	-	1	1	1	1
Turkménistan	-	-	-	-	-	-
Turquie	2	-	1	5	1	6
Ukraine	2	-	1	-	1	3
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>94</b>	<b>45</b>	<b>62</b>	<b>46</b>	<b>104</b>

## Annexe B

### *Liste des délégués et conseillers techniques inscrits* (mise à jour au 17 février 2005 – 16 heures)

Pays	Délégués gouvernementaux	Conseillers gouvernementaux	Délégués des employeurs	Conseillers des employeurs	Délégués des travailleurs	Conseillers des travailleurs
Albanie	2	–	1	–	1	–
Allemagne	2	–	1	1	1	2
Arménie	2	–	1	–	1	–
Autriche	2	3	1	–	1	–
Azerbaïdjan	2	1	1	–	1	–
Bélarus	2	1	–	–	1	–
Belgique	2	6	1	–	1	5
Bosnie-Herzégovine	1	–	1	–	1	–
Bulgarie	2	1	1	1	1	3
Chypre	1	–	1	1	1	1
Croatie	2	2	1	–	1	1
Danemark	1	–	1	–	1	2
Espagne	2	2	1	2	–	2
Estonie	2	–	1	–	1	–
Ex-République yougoslave de Macédoine	–	–	–	–	–	–
Finlande	2	–	1	1	1	1
France	2	4	1	5	1	8
Géorgie	1	–	1	1	1	–
Grèce	2	–	1	1	1	2
Hongrie	2	15	1	10	1	18
Irlande	2	3	1	1	1	1
Islande	1	–	1	–	1	–
Israël	2	–	1	–	1	–
Italie	2	6	1	–	1	12
Kazakhstan	2	1	1	–	1	–
Kirghizistan	–	–	–	–	–	–
Lettonie	2	–	1	–	1	–
Lituanie	2	–	1	–	1	–
Luxembourg	2	3	1	2	–	2
Malte	2	–	1	–	1	–
République de Moldova	2	1	1	1	1	1
Norvège	2	1	1	1	1	2
Ouzbékistan	–	–	–	–	–	–
Pays-Bas	2	3	1	2	1	1

Pays	Délégués gouvernementaux	Conseillers gouvernementaux	Délégués des employeurs	Conseillers des employeurs	Délégués des travailleurs	Conseillers des travailleurs
Pologne	2	1	1	2	1	4
Portugal	2	2	1	3	1	1
Roumanie	2	5	1	5	1	3
Royaume-Uni	2	5	1	1	1	2
Fédération de Russie	2	6	1	1	1	3
Saint-Marin	2	–	1	1	1	1
Serbie-et-Monténégro	2	4	1	2	1	1
Slovaquie	2	1	1	1	1	1
Slovénie	2	2	1	–	1	–
Suède	1	–	1	1	–	2
Suisse	2	3	1	2	1	2
Tadjikistan	2	–	–	–	1	–
République tchèque	2	–	1	1	1	1
Turkménistan	–	–	–	–	–	–
Turquie	2	–	1	5	1	4
Ukraine	1	–	1	–	1	2
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>82</b>	<b>44</b>	<b>55</b>	<b>43</b>	<b>91</b>

## **Annexe V**

---

**Organisation internationale du Travail**

**Septième Réunion régionale européenne**

**14-18 février 2005, Budapest**

### **DÉLÉGATIONS**

---

**International Labour Organization**

**Seventh European Regional Meeting**

**14-18 February 2005, Budapest**

### **DELEGATIONS**

---

**Organización Internacional del Trabajo**

**Séptima Reunión Regional Europea**

**14-18 de febrero de 2005, Budapest**

### **DELEGACIONES**

---

**Liste finale  
Final List  
Lista final**

**18.02.2005**

---

**Albanie    Albania    Albania**


---

*Minister attending the Meeting*

CENI, Ahmet, Mr., Deputy Minister of Labour and Social Affairs.

*Person accompanying the Minister*

SULO, Eduard, Mr., Ambassador of Albania, Hungary.

**Government delegates**

MERSINI, Spartiak, Mr., Director, Foreign Relations Department.

MUÇAJ, Gjergi, Mr., Director, Labour Relations Department.

**Employers' Delegate**

KOKA, Vladimir, Mr., Employers' Organization KOP.

**Workers' delegate**

KALAJA, Gezim, Mr., Head, Workers' Organization, Independent Trade Union Organization.

---

**Allemagne    Germany  
Alemania**


---

*Minister attending the Meeting*

ANZINGER, Rudolf, Mr., State Secretary.

**Government delegates**

MICHALZIK, Peter, Mr., Counsellor, German Embassy, Hungary.

SCHLEEGER, Magdalena, Ms., Government Director.

**Employers' delegate**

GERSTEIN, Antje, Ms., Deputy Director, European Affairs and International Social Policy Department, European and International Social Policy, Confederation of German Employers' Association (BDA).

*Adviser*

CLEVER, Peter, Mr., Member of Management, Confederation of German Employers' Association (BDA).

**Workers' delegate**

ENGELLEN-KEFER, Ursula, Ms., Vice-President, German Confederation of Trade Unions (DGB); Member, Governing Body of the ILO.

*Advisers*

VON SEGGERN, Burkhard, Mr., Labour Market and International Social Policy Department, Federal Executive Board, DGB.

ADAMY, Wilhelm, Mr., Federal Executive Board, German Trade Union Federation DGB.

---

**Arménie    Armenia    Armenia**


---

**Government delegates**

VARDANYAN, Aghvan, Mr., Minister of Labour and Social Affairs.

SHAKARYAN, Armella, Ms., Third Secretary, UN Desk, Ministry of Foreign Affairs.

**Employers' delegate**

PILOSAYAN, Kristapor, Mr., Vice-President, Union of Manufacturers and Businessmen of Armenia.

**Workers' delegate**

HARUTYUNYAN, Martin, Mr., President, Confederation of Trade Unions of Armenia.

---

**Autriche    Austria    Austria**


---

**Government delegates**

DEMBSHER, Iris, Ms., Head, International Social Policy Unit, Federal Ministry of Economic Affairs and Labour.

EDLINGER, Hannes, Mr., Active Labour Market Policy, Federal Ministry of Economic Affairs and Labour.

*Adviser and substitute delegate*

BUZOLICH, Gerhard, Mr., Director, Federal Ministry of Social Security and Generations and Consumer Protection.

*Advisers*

KUTROWATZ, Heinz, Mr., International Labour Market Law, Federal Ministry of Economic Affairs and Labour.

GUSCHELBAUER, Peter, Mr., Division for Social Affairs, Federal Ministry for Foreign Affairs.

*Other person attending the Meeting*

BAYER-BALINT, Veronika, Ms.

**Employers' delegate**

TOMEK, Peter, Mr., Manager, Boehringer-Ingelheim Austria, Substitute Member, Governing Body of the ILO.

**Workers' delegate**

FRIEHS, Franz, Mr., Social Policy Division, Austrian Confederation of Trade Unions.

---

**Azerbaïdjan Azerbaijan  
Azerbaidjány**

---

**Government delegates**

NAGHIYEV, Ali, Mr., Minister of Labour and Social Protection of Population.

HASANOV, Hasan, Mr., Ambassador, Embassy of the Republic of Azerbaijan, Hungary.

*Adviser*

NAJAFOV, Huseyn, Mr., First Secretary, Embassy of the Republic of Azerbaijan, Hungary.

**Employers' delegate**

MAMMADOV, Alakbar, Mr., President, National Confederation of Entrepreneurs (Employers) Organizations of the Republic of Azerbaijan.

**Workers' delegate**

SATTAROVA, Jamila, Ms., Member, Executive Committee, Trade Unions Confederation of the Republic of Azerbaijan.

---

**Belarus**

---

**Government delegates**

STAROVOYTOV, Igor, Mr., Director, External Relations and Partnership Policy Department, Ministry of Labour and Social Protection.

RUMAK, Alexander, Mr., Deputy Director, Financial Relations Branch, Principal Economic Department, Prime Minister's Office.

*Adviser*

VOROBYEV, Evgeniy, Mr., First Secretary, Embassy of the Republic of Belarus, Hungary.

**Employers' delegate**

STRELTISOV, Nikolay, Mr., Chairman, Belarusian Confederation of Industrialists and Entrepreneurs.

*Adviser*

SEVROUKEVICH, Vitaly, Mr., Deputy Director-General, Belarusian Confederation of Industrialists and Entrepreneurs.

**Workers' delegate**

MATULIS, Edward, Mr., Deputy Chairman, Federation of Trade Unions of Belarus.

---

**Belgique Belgium B lgica**

---

**D l gu s gouvernementaux**

JADOT, Michel, M., Pr sident, Comit  de direction, Service public f d ral emploi, travail et concertation sociale; repr sentrant, Conseil d'administration du BIT.

VANTHUYNE, Jan, M., Directeur g n ral, Direction g n rale de l'emploi et march  du travail.

*Conseillers techniques*

VANDAMME, Fran ois, M., Conseiller g n ral, chef, Division des affaires internationales du service public f d ral emploi, travail et concertation sociale.

SIMON, Andr , M., Conseiller g n ral, Direction des  tudes socio- conomiques.

OUZIEL, Jacques, M., Conseiller «international», Cellule strat gique du ministre de l'Emploi.

CLOESEN, Joseph, M., Conseiller, Division des affaires internationales, Service public f d ral emploi, travail et concertation sociale.

VAN PEER, Ria, M<sup>m</sup>, Charg e de mission, «Sociaal Economische Raad van Vlaanderen».

BUELENS, Theo, M., Expert administratif, Service des relations multilat rales, Service public f d ral emploi, travail et concertation sociale.

**D l gu  des employeurs**

DE KOSTER, Arnout, M., Directeur, D partement social, F d ration des entreprises de Belgique.

**D l gu  des travailleurs**

DE LEEUW, Rudy, M., Secr taire f d ral, F d ration g n rale du travail de Belgique.

*Conseillers techniques*

LEEMANS, Marc, M., Secr taire national, Conf d ration des syndicats ch tiens.

DOS SANTOS COSTA, Vera, M<sup>me</sup>, Chef, Service Europe, Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique.

MACOURS, Jean-François, M., Attaché, Service d'études, Fédération générale du travail de Belgique.

DEREYMAEKER, Jan, M., Chef, Service des relations internationales, Fédération générale du travail de Belgique.

DRION, Cécile, M<sup>me</sup>, Attachée, Service des relations internationales, Confédération des syndicats chrétiens.

DEMOOR, Ann, M<sup>me</sup>, Conseiller juridique, Service d'études, Confédération des syndicats chrétiens.

---

## Bosnie-Herzégovine Bosnia and Herzegovina Bosnia y Herzegovina

---

### Government delegates

DIZDAREVIC, Damir, Mr., Assistant Minister, Civil Affairs of Bosnia and Herzegovina.

DURIC, Aida, Ms., Expert, Ministry of Civil Affairs.

### Employers' delegate

IBISEVIC, Esad, Mr., Director, Employers' Association of BiH.

### Workers' delegate

VOLAS, Cedo, Mr., President, Confederation of Trade Unions of Republika Srpska.

---

## Bulgarie    Bulgaria    Bulgaria

---

### *Minister attending the Meeting*

CHRISTOVA, Christina Velcheva, Ms., Minister of Labour and Social Policy.

### *Person accompanying the Minister*

GYAUROV, Dimo, Mr., Ambassador, Embassy of Bulgaria, Hungary.

### Government delegates

APOSTOLOV, Valery, Mr., Deputy Minister of Labour and Social Policy.

EVTIMOV, Alexander, Mr., Director, European Integration and International Relations, Ministry of Labour and Social Policy.

### *Advisers*

POPOVA-GENOVA, Jasmin, Ms., State Expert, International Humanitarian Organizations Unit, Ministry of Foreign Affairs.

VIDENOVA, Ludmila, Ms., Head, Public Relations Unit, Ministry of Labour and Social Policy.

### Employers' delegate

GEORGIEVA, Romyana Kirilova, Ms., Director, Bulgarian Industrial Association.

### *Adviser*

DECHEV, Teodor, Mr., Vice-President, Union for Private Economic Enterprises.

### Workers' delegate

HRISTOV, Jeliuzko, Mr., President, Confederation of Independent Trade Unions in Bulgaria.

### *Advisers*

TRENCHEV, Konstantin, Mr., President, Confederation of Labour, Podkrepa.

DIMITROV, Plamen, Mr., Vice-President, Confederation of Independent Trade Unions in Bulgaria.

KOKALOV, Ivan, Mr., Vice-President, Confederation of Independent Trade Unions in Bulgaria.

BOYADJIEV, Vladimir, Mr., Adviser, Confederation of Labour, Podkrepa.

---

## Chypre    Cyprus    Chipre

---

### *Minister attending the Meeting*

TALIADOROS, Christos, Mr., Minister of Labour and Social Insurance.

### Government delegates

SAMUEL, Lenia, Ms., Permanent Secretary, Ministry of Labour and Social Insurance.

KYPRIANOU, Kypros, Mr., Acting Director, Department of Labour, Ministry of Labour and Social Insurances.

### Employers' delegate

PILIKOS, Michael, Mr., Director-General, Cyprus Employers and Industrialists Federations.

### *Adviser*

ANTONIOU, Michael, Mr., Head, Industrial Relations and Labour Legislation, Cyprus Employers and Industrial Federation.

### **Workers' delegate**

PIERIS, Pieri, Mr., Secretary, Youth Department,  
Pancyprian Federation of Labour.

#### *Adviser*

DIOMEDOUS, Diomedes, Mr., General Secretary,  
Democratic Labour Federation of Cyprus.

---

## **Croatie Croatia Croacia**

---

### **Government delegates**

ZGANEC, Nino, Mr., State Secretary, Ministry of  
Health and Social Welfare.

NICK, Stanko, Mr., Ambassador, Embassy of the  
Republic of Croatia, Hungary.

#### *Advisers*

KAZIJA, Nenad, Mr., Junior Adviser, Ministry of  
Economy, Labour and Entrepreneurship.

SIMAC, Smiljan, Mr., Minister, Embassy of the  
Republic of Croatia, Hungary.

### **Employers' delegate**

POPIJAC, Djuro, Mr., Director, Croatian Employers  
Association.

#### *Adviser*

JAKELIC, Bernard, Mr., Deputy of Director, Croatian  
Employers' Association.

### **Workers' delegate**

HANZEVACKI, Marija, Ms., First Secretary,  
Independent Croatian Unions.

#### *Adviser*

TOTH MUCCIACCIARO, Evelin, Ms., Head,  
Department for International Cooperation,  
Federation of Independent Unions of Croatia.

---

## **Danemark Denmark Dinamarca**

---

### **Government delegates**

SIBBERSEN, Jens, Mr., Head of Section, Danish  
National Labour Market Authority.

JUNGE, Annette Saskia, Ms., Head of Section,  
Danish National Labour Market Authority.

### **Employers' delegate**

ROENNEST, Joergen, Mr., Director, International  
Affairs, Confederation of Danish Employers.

### **Workers' delegate**

KNUPPERT, Marie-Louise, Ms., Confederal  
Secretary, Danish Confederation of Trade Unions.

#### *Adviser and substitute delegate*

SVENNINGSSEN, John, Mr., International Adviser,  
Danish Confederation of Trade Unions.

#### *Adviser*

WIENE, Jens, Mr., Confederal Secretary, Salaried  
Employees's and Civil Servants Confederation.

---

## **Espagne Spain España**

---

#### *Ministro asistente a la Reunión*

CALDERA SÁNCHEZ-CAPITÁN, Jesús, Sr.,  
Ministro de Trabajo y Asuntos Sociales.

#### *Personas que acompañan al Ministro*

ORTÍZ GARCÍA, Antonio, Sr., Embajador, Hungría.  
PÉREZ SANZ, Julio, Sr., Director, Gabinete del  
Ministro, Ministerio de Trabajo y Asuntos  
Sociales.

DE PASCUAL-TERESA FERNÁNDEZ, Gloria,  
Sra., Asesora, Gabinete del Ministro, Ministerio  
de Trabajo y Asuntos Sociales.

ALBERTOS CARRIÓN, Félix, Sr., Asesor Ejecutivo,  
Gabinete de Comunicación, Ministerio de Trabajo  
y Asuntos Sociales.

AZNAR CAMPOS, Eduardo, Sr., Consejero,  
Embajada, Budapest.

### **Delegados gubernamentales**

MARCH PUJOL, Juan Antonio, Sr., Embajador,  
Representante Permanente, Ginebra.

ARNAU NAVARRO, Francisco, Sr., Consejero de  
Trabajo y Asuntos Sociales, Ginebra.

#### *Consejeros técnicos*

GIL LEAL, Miguel Ángel, Sr., Jefe, Área de la  
Dirección General de Integración de los  
Inmigrantes, Ministerio de Trabajo y Asuntos  
Sociales.

OLAGUIBEL MORET, Beatriz, Sra., Consejera  
Técnica, Gabinete de la Secretaria de Estado de la  
Seguridad Social, Ministerio de Trabajo y Asuntos  
Sociales.



**Delegado de los empleadores**

LACASA ASO, José María, Sr., Relaciones Internacionales de la Confederación Española de Organizaciones Empresariales (CEOE).

*Consejero técnico y delegado suplente*

SUÁREZ SANTOS, Roberto, Sr., Confederación Española de Organizaciones Empresariales, CEOE.

*Consejero técnico*

DEL PUEYO PÉREZ, Eduardo, Sr., Confederación Española de Organizaciones Empresariales, CEOE.

**Delegado de los trabajadores**

MÉNDEZ, Cándido, Sr., Secretario General, Unión General de Trabajadores (UGT).

*Consejero técnico y delegado suplente*

JIMÉNEZ, Juan Carlos, Sr., Confederación Sindical de Comisiones Obreras (CC.OO.).

*Consejero técnico*

FRADES, Jaime, Sr., Unión General de Trabajadores, UGT.

**Estonie    Estonia    Estonia****Government delegates**

KAADU, Tiit, Mr., Adviser, Working Life Development Department, Ministry of Social Affairs.

HANNUST, Dea, Ms., Second Secretary, Embassy of the Republic of Estonia, Hungary.

**Employers' delegate**

MERILAI, Marika, Ms., Executive Director, Estonian Traders Association.

**Workers' delegate**

TOOMSALU, Kaja, Ms., Wage Secretary, Confederation of Estonian Trade Unions.

**Finlande    Finland    Finlandia***Minister attending the Meeting*

FILATOV, Tarja, Ms., Minister of Labour.

*Persons accompanying the Minister*

LEHTO-KOMULAINEN, Katja, Ms., Ministerial Adviser, Ministry of Labour.

KUJASALO, Pekka, Mr., Ambassador, Embassy of Finland, Hungary.

**Government delegates**

SALMENPERÄ, Matti, Mr., Director, Working Environment Policy Department, Ministry of Labour.

MODEEN, Stina, Ms., Ministerial Adviser, International Affairs, Ministry of Labour.

**Employers' delegate**

RISKI, Seppo, Mr., Director, Confederation of Finnish Industries.

*Adviser*

ETU-SEPPÄLÄ, Minna, Ms., Legal Adviser, Confederation of Finnish Industries.

**Workers' delegate**

VALKONEN, Marjaana, Ms., Director, International Affairs, Central Organization of Finnish Trade Unions.

*Adviser*

AHOKAS, Heli, Ms., Head, Collective Bargaining, LL.M, Finnish Confederation of Salaried Employees.

**France    France    Francia****Délégués gouvernementaux**

THIERRY, Michel, M., Inspecteur général des affaires sociales; membre suppléant, Conseil d'administration du BIT.

GRAVIER, Jean-Marc, M., Premier conseiller, ambassade de France, Hongrie.

*Conseillers techniques*

TAHERI, Mazyar, M., Chargé de mission, Délégation aux affaires européenne et internationales.

PARRA, Carine, M<sup>me</sup>, Chargée de mission, Délégation aux affaires européennes et internationales, ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale.

PETITGUYOT, Marie-Christine, M<sup>me</sup>, Chargée de relations internationales, Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale.

DANKOVICS, Laszlo, M., Attaché de coopération,  
ambassade de France, Hongrie.  
LE GUEVEL, Audrey, M<sup>me</sup>, Deuxième secrétaire,  
Mission permanente, Genève.

*Autre personne assistant à la Réunion*

TROGRILIC, Jean-François, M.

**Délégué des employeurs**

BOISSON, Bernard, M., Conseiller, MEDEF.

*Conseiller technique et délégué suppléant*

ROILAND, Marie-Paule, M<sup>me</sup>, Directeur, Affaires  
européennes et internationales, Union des  
industries métallurgiques et minières (UIMM).

*Conseillers techniques*

GUY, Monique, M<sup>me</sup>, MEDEF.  
JULIEN, Emmanuel, M., Directeur adjoint, Direction  
des relations du travail, MEDEF.  
PATINET, Didier, M., Directeur, Emploi, UIMM.  
TISSIE, Georges, M., Directeur, Affaires sociales,  
CGPME.

**Délégué des travailleurs**

BRUNEL, Huguette, M<sup>me</sup>, Responsable, Service  
international et Europe, CFDT.

*Conseiller technique et délégué suppléant*

MARTINET, Luc, M., Responsable, Coopération  
internationale, CFDT.

*Conseillers techniques*

RETUREAU, Daniel, M., Conseiller confédéral,  
CGT.  
TORD, Jack, M., Conseiller confédéral, CGT.  
BLONDEL, Marc, M., ex-Secrétaire général de la  
CGT-FO, membre adjoint, Conseil  
d'administration du BIT.  
VEYRIER, Yves, M., Secrétaire confédéral (secteur  
international - Europe), CGT-FO.  
JULIA, Christian, M., Président, FNEMA CFE-CGC,  
Fédération nationale des métiers de l'aérien.  
TRICOCHÉ, Jean-Claude, M., Délégué général,  
UNSA.  
THOUVENEL, Joseph, M., Secrétaire général adjoint  
chargé des affaires européennes et internationales,  
CFTC.

---

**Géorgie Georgia Georgia**

---

**Government delegates**

PERADZE, Levan, Mr., Head, State Agency, Social  
Affairs and Employment.  
SOPROMADZE, Zaza, Mr., General Director, State  
United Fund of Social Insurance of Georgia.

**Employers' delegate**

MELADZE, Elguja, Mr., President, Employers'  
Association of Georgia.

*Advisers*

SKHVITARIDZE, Mamuka, Mr.  
GOGUADZE, George, Mr.

**Workers' delegate**

TUGUSHI, Irakli, Mr., Chairman, Trade Union of  
Georgia.

---

**Grèce Greece Grecia**

---

*Ministre assistant à la Réunion*

PANAGIOTOPOULOS, Panos, M., Minister of  
Employment and Social Protection.

*Personnes accompagnant le Ministre*

MYROGIANNI, Maira, M<sup>me</sup>  
ZERVOU, Kyriaki, M<sup>me</sup>  
MANOLIS, Nikos, M.  
HATZOPOULOS, Dimitris, M., Counsellor, Chargé  
d'affaires, ambassade de Grèce, Budapest.

**Délégués gouvernementaux**

LAIYOY-SPANOPOULOU, Maria, M<sup>me</sup>, Director,  
Directorate of International Relations, Ministry of  
Employment and Social Protection.  
KARAGIANNI, Styliani, M<sup>me</sup>, Official, Directorate  
of International Relations, Ministry of  
Employment and Social Protection.

**Délégué des employeurs**

CHARAKAS, Charilaos, M., Legal Adviser,  
Federation of Greek Industries.

*Conseiller technique et délégué suppléant*

BARDANI, Irine, M<sup>me</sup>, Coordinator, Social Partners'  
Net, Federation of Greek Industries.

### Délégué des travailleurs

TZOTE-LANARA, Zoi, M<sup>me</sup>, Secretary, International Relations, General Confederation of Greek Workers.

#### Conseillers techniques

KRATIMENOU, Vassiliki, M<sup>me</sup>, International Relations, General Confederation of Greek Workers.

PSAROYIANNI, Kyriaki, M<sup>me</sup>, International Relations, General Confederation of Greek Workers.

## Hongrie Hungary Hungria

### Ministers attending the Meeting

CSIZMÁR, Gábor, Mr., Minister of Employment and Labour.

GÖNCZ, Kinga, Ms., Minister of Child, Youth and Equal Opportunities.

### Persons accompanying the Minister

SZABÓ, Szilvia, Ms., Deputy State Secretary, Ministry of Child, Youth and Equal Opportunities.

SKÉKELY, Judit, Ms., Deputy State Secretary, Ministry of Employment and Labour.

GARZÓ, Lilla, Ms., Deputy State Secretary, Ministry of Employment and Labour.

KORDÁS, László, Mr., State Secretary, Ministry of Employment and Labour.

VADÁSZ, János, Mr., Government Commissioner, Prime's Minister.

HAGYMÁSI, Tünde, Ms., ministre des Affaires étrangères.

BÁLINT, Vera, Ms., ministre des Affaires étrangères.

JAKAB, András, Mr., ministre des Affaires étrangères.

### Government delegates

HÉTHY, Lajos, Mr., Secretary of State, Ministry of Employment and Labour.

HERCZOG, László, Mr., Deputy Secretary of State, Ministry of Employment and Labour.

### Advisers and substitute delegates

SIMONYI, Ágnes, Ms., Deputy Secretary of State, Ministry of Employment and Labour.

LADÓ, Mária, Ms., Director-General, Ministry of Employment and Labour.

### Advisers

ÁCS, Veronika, Ms., Senior Expert, Ministry of Employment and Labour.

BÉKÉS, András, Mr., Director-General, Hungarian Labour Inspectorate.

BIHARY, Pál, Mr., Expert, Ministry of Employment and Labour.

FÁRI, László, Mr., Deputy Head of Department, Ministry of Employment and Labour.

FEHÉR, Zoltán, Mr., Attaché, Ministry of Foreign Affairs.

FÜLÖP, Edit, Ms., Chief Counsellor, Ministry of Employment and Labour.

HORVÁTH, István, Mr., Head of Department, Ministry of Employment and Labour.

NAGY, Katalin, Ms., Deputy Head of Department, Ministry of Foreign Affairs.

PIRISI, Károly, Mr., Director-General, National Employment Office.

POSTA, István, Mr., Deputy Head of Department, Ministry of Foreign Affairs.

SCHEILING, Magdolna, Ms., Chief Counsellor, Ministry of Employment and Labour.

SZALÓKINÉ-CSIMA, Katalin, Ms., First Secretary, Permanent Mission, Geneva.

THÁR, Orsolya, Ms., Expert, Ministry of Employment and Labour.

CSUHAJ, Lászlóné, Ms., Adviser Ministry of Employment and Labour.

KOVACS, Géza, Mr., Expert, Ministry of Employment and Labour.

BERKY, Tamás, Mr., Head of Section; National Development Office.

HARSÁNYL, Eszter, Ms., Head of Section, National Development Office.

VISZOCZKY, Emese, Ms., Expert, National Development Office.

### Other persons attending the Meeting

KLEKNER, Péter, Mr., Senior Adviser, Prime Minister's Office.

SIMON, Gábor, Mr., Member of Parliament, Employment Committee.

GÚR, Nándor, Mr., Member of Parliament, Employment Committee.

FILLÓ, Pál, Mr., Member of Parliament, Employment Committee.

BALSÁI, István, Mr., Member of Parliament, Employment Committee.

BÉKI, Gabriella, Ms., Member of Parliament, Employment Committee.

BERNÁTH, Ildikó, Ms., Member of Parliament, Employment Committee.

### Employers' delegate

ROLEK, Ferenc, Mr., Vice-President, Confederation of Hungarian Employers and Industrialists.

### Adviser and substitute delegate

SZIRMAI, Péter, Mr., Co-President, National Association of Entrepreneurs and Employers.

## Advisers

ALMÁSI, László, Mr., Expert, National Association of Industrial Corporation.  
BOROSNÉ-BARTHA, Terézia, Ms., International Director, Confederation of Hungarian Employers and Industrialists.  
G. TÓTH, Károly, Mr., Consultant, National Confederation of Companies for Strategic Services and Public Utilities.  
FODOR, László, Mr., Counsellor, National Federation of Agricultural Cooperators and Producers.  
KOMORÓCZKI, István, Mr., Secretary-General, National Federation of Traders' and Caterers.  
OLAY, Pétermé, Ms., Chief Counsellor, Hungarian Industrial Association.  
SZABADKAI, Antal, Mr., Head Secretariat, Union of Agrarian Employers.  
SZEREMI, Lászlóné, Ms., Chief Counsellor, National Federation of Agricultural Cooperators and Producers.  
SZÜCS, György, Mr., President, National Association of the Industrial Corporation.  
SZÉKELY, Péter, Mr., Vice-President, Confederation of Hungarian Employers and Industrialists.  
VADÁSZ, Péter, Mr., Vice-President, Confederation of Hungarian Employers and Industrialists.  
WIMMER, István, Mr., Secretary-General, Confederation of Hungarian Employers and Industrialists.

### *Other persons attending the Meeting*

BARTUS, Pál, Mr., President, National Federation of General Consumer Cooperatives.  
DEMJAN, Sándor, Mr., President, National Association of Entrepreneurs and Employers.  
TÓTH, István, Mr., President, National Confederation of Companies for Strategic Services and Public Utilities.  
TOLNAI, Tibor, Mr., President by rotation, National Association of Entrepreneurs and Employers.  
SZÉLES, Gábor, Mr., President, Confederation of Hungarian Employers and Industrialists.  
HÖRÖMPÖLY, László, Mr., President, Hungarian Industrial Association.  
NAGY, Tamás, Mr., President, National Federation of Agricultural Cooperators and Producers.  
KÖRÖSI, Imre, Mr., President, Union of Agrarian Employers.

### **Workers' delegate**

PALKOVICS, Imre, Mr., President, National Federation of Workers' Councils.

### *Adviser and substitute delegate*

CZUGLERNÉ-IVÁNY, Judit, Ms., Director, Human Rights and Labour Standards, National Federation of Workers' Councils.

## Advisers

AGG, Géza, Mr., Expert, Cooperative Forum of Trade Unions.  
BORSIK, János, Mr., President, National Federation of Autonomous Trade Unions.  
CSER, Ágnes, Ms., President, Democratic Trade Union of Health Workers.  
FEHÉR, József, Mr., Secretary-General, Trade Union of Hungarian Civil Servants and Public Servants.  
GASKÓ, István, Mr., President, Democratic League of Independent Trade Unions.  
GÁL, Rezső, Mr., President, Trade Union of Electric Energy Industry Workers.  
GERGELY, Pál, Mr., Senior Expert, National Federation of Autonomous Trade Unions.  
GYÖRGY, Károly, Mr., Member, Executive Board, National Confederation of Hungarian Trade Unions.  
HÓDI, Zoltán, Mr., Vice-President, Confederation of Ironworkers' Trade Unions.  
HORVÁTH, Lajos, Mr., Vice-President, Democratic League of Independent Trade Unions.  
HUSZTA, Krisztián, Mr., Counsellor, Democratic League of Independent Trade Unions.  
KUTI, László, Mr., Vice-President, Trade Union Group of Professionals.  
MIGÁCS, Tibor, Mr., Expert, Democratic League of Independent Trade Unions.  
PATAKY, Péter, Mr., Vice-President, National Confederation of Hungarian Trade Unions.  
SZABÓ, Endre, Mr., President, Cooperative Forum of Trade Unions.  
TÓTH, Attila, Mr., Counsellor, Trade Union Group of Professionals.  
VÁRNAI, Zsuzsa, Ms., Managing Director, Trade Union of Traders and Caterers.  
VÍGH, László, Mr., President, Trade Union Group of Professionals.  
WITTICH, Tamás, Mr., President, National Confederation of Hungarian Trade Unions.  
ZSÍROS, Sándor, Mr., Co-President, National Federation of Autonomous Trade Unions.

---

## **Irlande Ireland Irlanda**

---

### *Minister attending the Meeting*

KILLEEN, Tony T. D., Mr., Minister for Labour Affairs.

### **Government delegates**

WALSH, John, Mr., Assistant Secretary, Department of Enterprise, Trade and Employment.  
PENDER, Michael, Mr., Assistant Principal, Department of Enterprise, Trade and Employment.

*Advisers*

Mc MAHON, Brendan, Mr., Ambassador, Embassy of Ireland, Hungary.

Mc IVOR, Peter, Mr., First Secretary, Embassy of Ireland, Hungary.

JOO, Marianna, Ms., Attaché, Embassy of Ireland, Hungary.

**Employers' delegate**

CRONIN, Maria, Ms., Director, European and Social Policy, Irish Business and Employers' Confederation.

*Adviser and substitute delegate*

MAGUIRE, Catherine, Ms., Social Policy Executive, Irish Business and Employers' Confederation.

**Workers' delegate**

LYNCH, Esther, Ms., Legislation Officer, Irish Congress of Trade Unions.

*Adviser and substitute delegate*

NULTY, Owen, Mr., General Secretary, Mandate Trade Union.

**Islande Iceland Islandia****Government delegates**

MAGNÚSSON, Árni, Mr., Minister of Social Affairs.

KRISTINSSON, Gylfi, Mr., Director, Ministry of Social Affairs.

**Employers' delegate**

STEFÁNSDÓTTIR, Hrafnhildur, Ms., Chief Attorney, Confederation of Icelandic Employers.

**Workers' delegate**

ARNBJÖRNSSON, Gylfi, Mr., Executive Director, Icelandic Confederation of Labour.

**Israël Israel****Government delegates**

YITZHAKI, Shlomo, Mr., Chief, Labour Relations Officer, Ministry of the Trade, Industry and Labour.

BEN-TURA, Eli, Mr., Deputy Director, Ministry of Foreign Affairs.

**Employers' delegate**

ZILBERSHATZ, Alon, Mr., Advocate, Manufacturers Association.

**Workers' delegate**

KARA, Yousef, Mr., Member, Executive Bureau Histadrut.

**Italie Italy Italia***Ministre assistant à la Réunion*

MARONI, Roberto, M., ministre du Travail.

*Personnes accompagnant le Ministre*

SPINELLI, Paolo, M., Ambassadeur d'Italie, Budapest.

VILLANI, Marco, M., Conseiller diplomatique, ministère du Travail

MAURI, Matteo, M., ministère du Travail.

PROPERSI, Daniela, M<sup>me</sup>, ministère du Travail.

MARTINO, Katia, M<sup>me</sup>, ministère du Travail.

OLIVETTI, Emidio, M., ministère du Travail.

PERRI, Stefano, M., ministère du Travail.

**Délégués gouvernementaux**

TRIA, Giovanni, M., ministère des Affaires étrangères.

PRIA, Angela, M<sup>me</sup>, Chef de cabinet, ministère du Travail.

*Conseillers techniques*

PASTORELLI, Giuseppe, M., Premier secrétaire, ambassade d'Italie.

DESSI, Giorgia, M<sup>me</sup>, Protection des conditions de travail, ministère du Travail.

FERRAIOLO, Carmen, M<sup>me</sup>, Protection des conditions de travail, ministère du Travail.

CATALDI, Maria Grazia, M<sup>me</sup>, Direction générale des politiques de prévoyance.

TAGLIATESTA, Pietro, M., Direction générale des politiques de prévoyance, ministère du Travail.

HENRY, Giulia, M<sup>me</sup>, Direction générale pour l'immigration, ministère du Travail.

MASSONI, Mauro, M., Conseiller, ministère des Affaires étrangères.

**Délégué des employeurs**

SASSO MAZZUFFERI, Lucia, M<sup>me</sup>, Dirigeant, Bureau des affaires industrielles, Confindustria.

*Conseiller technique*

ROSSI, Stefania, M<sup>me</sup>, Travail et relations industrielles, Confindustria.

## Délégué des travailleurs

TIMI, Maria Antonietta, M<sup>me</sup>, Marché du travail, UIL.

### Conseillers techniques

TARTAGLIA, Leopoldo, M., Département international, CGIL.  
BELLINI, Renzo, M., Secrétaire confédéral, CISL.  
IULIANO, Giuseppe, M., Département international, CISL.  
TAVERNESE, Giulia, M<sup>me</sup>, Département formation, CISL.  
MARINELLI, Angelo, M., Département politiques sociales, CISL.  
LEONE, Elisabetta, M<sup>me</sup>, Secrétaire générale, SPI CGIL.  
GALANTE, Antonio, M., Institut de coopération, CGIL.  
GENOVESI, Alessandro, M., Département marché du travail, CGIL.  
BENZI, Gianfranco, M., Département international, CGIL.  
ROSSI, Bruno, M., Département international, CGIL.  
FLORIO, Susanna, M<sup>me</sup>, Comité économique et social européen, CGIL.  
SOLDINI, Piero, M., Bureau de l'immigration, CGIL.  
CEDRONE, Carmelo, M., Comité exécutif, CES-UIL.  
IOZIA, Edgardo, M., Comité économique et social européen, UIL.  
PRESTILEO, Carmelo, M., Marché du travail, UIL.

## Kazakhstan Kazakhstan Kazajstán

### Ministers attending the Meeting

AKHMETOV, Danial, Mr., Prime Minister, Republic of Kazakhstan.  
DUNAYEV, Arman, Mr., Minister of Finance.

### Government delegates

KARAGUSSOVA, Gulzhana, Ms., Minister of Labour and Social Protection.  
VOLKOV, Aleksey, Mr., Vice-Minister of Foreign Affairs.

### Advisers

TURSYNOV, Saginbek, Mr., Ambassador of the Republic of Kazakhstan, Hungary.

### Employers' delegate

BAIKENOV, Kadyr, Mr., Chairman, Employers' Confederation.

## Workers' delegate

MUKASHEV, Siyazbek, Mr., Chairman, Trade Unions' Federation.

## Lettonie Latvia Letonia

### Government delegates

STAKE, Dagnija, Ms., Minister of Welfare.  
VJAKSE, Ineta, Ms., Head of Unit, Labour Relations and Social Dialogue Unit, Labour Department, Ministry of Welfare.

### Employers' delegate

EGLE, Elina, Ms., Director-General, Latvian Employers' Confederation.

### Workers' delegate

BALDZENS, Egils, Mr., Vice-President, Free Trade Union Confederation of Latvia.

## Lituanie Lithuania Lituania

### Government delegates

KAIRELIS, Rimantas, Mr., State Secretary, Ministry of Social Security and Labour.  
JAKUCIONYTE, Reda, Ms., Attaché, Social Security and Labour, Permanent Mission, Geneva.

### Employers' delegate

ZINNICKAS, Vytautas Vidmantas, Mr., Presidium Member, Lithuanian Business Employers' Confederation.

### Workers' delegate

PUSKEPALIS, Vydas, Mr., Chairman, Lithuanian Labour Federation.

## Luxembourg Luxembourg Luxemburgo

### Ministres assistant à la Réunion

JUNCKER, Jean-Claude, M., Premier ministre.  
BILTGEN, François, M., ministre du Travail et de l'Emploi.

*Personnes accompagnant les ministres*

FABER, Paul, M., Ambassadeur, ambassade du Luxembourg, Vienne.  
 BERNIS, Alphonse, M., Ambassadeur, Mission permanente, Genève.  
 WAGENER, Laure, M<sup>me</sup>, Chargée de mission, Service information et presse.  
 SIWECK, Jean-Lou, M., ministre d'Etat.  
 BRAS, Fernanda, M<sup>me</sup>, Chargée de mission, ministère d'Etat.

**Délégués gouvernementaux**

ZAHLEN, Jean, M., Premier conseiller, ministère du Travail et de l'Emploi.  
 WELTER, Nadine, M<sup>me</sup>, Attachée de premier rang, ministère du Travail et de l'Emploi.

*Conseillers techniques*

FABER, Joseph, M., Conseiller de direction première classe, ministère du Travail et de l'Emploi.  
 FURLANI, Patrice, M<sup>me</sup>, Attachée, ministère du Travail et de l'Emploi.  
 TUNSCH, Gary, M., Inspecteur principal premier rang, ministère du Travail et de l'Emploi.  
 RIPPERT, Jacqueline, M<sup>me</sup>, Attachée, Mission permanente, Genève.  
 ANCEL, Jacqueline, M<sup>me</sup>, Premier conseiller, Mission permanente, Genève.  
 STOLL, Marie-Lise, M<sup>me</sup>, Attachée de légation, ambassade de Luxembourg, Vienne.

**Délégué des employeurs**

BERTRAND-SCHAUL, Christiane, M<sup>me</sup>, Conseillère, FEDIL.

*Conseillers techniques*

SOISSON, Nicolas, M., Directeur, FEDIL.  
 ENGELS, François, M., Conseiller, Fédération des artisans.

**Délégué des travailleurs**

PIZZAFERRI, René, M., Membre, Bureau exécutif de l'OGB-L.

*Conseillers techniques*

GOERGEN, Viviane, M<sup>me</sup>, Secrétaire générale adjointe, LCGB.  
 TRAUSSCH, Pierre, M., Vice-président, CGFP.

**Malte Malta Malta***Minister attending the Meeting*

GONZI, Lawrence, Mr., Prime Minister.

*Persons accompanying the Minister*

CACHIA CARUANA, Richard, Mr., Permanent Representative of Malta to the European Union.  
 BUTTIGIEG SCICLUNA, Noel, Mr., Ambassador of Malta, Hungary.  
 GALEA CURMI, Edgar, Mr., Head, Prime Minister's Secretariat.

**Government delegates**

PULLICINO, Frank, Mr., Director, Industrial and Employment Relations.  
 AZZOPARDI, Anthony, Mr., Assistant Director, Department of Industrial and Employment Relations.

**Employers' delegate**

PISANI, Victor, Mr., Deputy President, Malta Employers' Association.

**Workers' delegate**

MICALLEF, Emmanuel, Mr., Deputy Secretary-General, General Workers Union.

**République de Moldova**  
**Republic of Moldova**  
**República de Moldova**
**Délégués gouvernementaux**

REVENCO, Valerian, M., ministre du Travail et de la Protection sociale.  
 LAUR, Mihail, M., Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, ambassade de la République de Moldavie, Hongrie.

*Conseiller technique*

ILASCIUC, Andrei, M., Second secrétaire, ambassade de la République de Moldavie, Hongrie.

**Délégué des employeurs**

CERESCU, Leonid, M., Président, Confédération nationale du patronat.

*Conseiller technique*

AXENTI, Adrian, M., Directeur général exécutif, Confédération nationale du patronat.

**Délégué des travailleurs**

HINCUI, Mihail, M., Vice-président, Confédération des syndicats.

### *Conseiller technique*

BUDZA, Oleg, M., Premier vice-président,  
Confédération des syndicats libres «Solidarité».

---

## **Norvège Norway Noruega**

---

### **Government delegates**

VIDNES, Oyvind, Mr., Counsellor, Permanent  
Mission, Geneva.  
YTTERDAL, Grete, Ms., Adviser, Ministry of  
Labour and Social Affairs.

#### *Adviser*

STENVOLD, Thoralf, Mr., Adviser, Ministry of  
Foreign Affairs.

### **Employers' delegate**

LINDEFJELD, Vidar, Mr., Senior Adviser,  
Confederation of Norwegian Business and  
Industry (NHO).

#### *Adviser*

RIDDERVOLD, Toril, Ms., Adviser, NHO.

### **Workers' delegate**

THEODORSEN, Karin B., Ms., Deputy international  
Secretary, LO-Norway.

#### *Advisers*

MARSTRANDER, Toril, Ms., Adviser, Programme  
Officer, Confederation of Vocational Unions  
(YS).  
EGGEN, Gjertrud, Ms., Senior Adviser,  
Confederation of Higher Education Unions  
(UHO).

---

## **Pays-Bas Netherlands Países Bajos**

---

### **Government delegates**

BEETS, Lauris, Mr., Director, International Affairs,  
Ministry of Social Affairs and Employment.  
KOOPMAN, Alieke, Ms., Senior Policy Adviser,  
Ministry of Social Affairs and Employment.

#### *Advisers*

ALDERS, Peter, Mr., Policy Adviser, Ministry of  
Social Affairs and Employment.  
SERIESE, Ans, Ms., Head of Department, Ministry of  
Social Affairs and Employment.

WOETS, Paulus, Mr., Policy Adviser, Ministry of  
Social Affairs and Employment.

### **Employers' delegate**

HUNTJENS, Ton M., Mr., Director, International  
Social Affairs, Confederation of Netherlands  
Industry and Employers (VNO-NCW), Deputy  
Member, Governing Body of the ILO.

#### *Advisers*

POPTA VAN, Benne, Mr., Director, European  
Affairs, Royal Dutch Small Business Association.  
GRIND VAN DER, Gerard, Mr., Manager, Social  
Economic Affairs, Dutch Organization for  
Agriculture and Horticulture.

### **Workers' delegate**

ETTY, Tom, Mr., Policy Adviser, International  
Affairs, Netherlands Trade Union Confederation  
(FNV).

#### *Adviser*

NELISSEN, Floor, Ms., Program Officer, Central and  
Eastern Europe, National Christian Trade Union  
Confederation (CNV).

---

## **Pologne Poland Polonia**

---

### **Government delegates**

KULPA, Piotr, Mr., Undersecretary of State, Ministry  
of Economic Affairs and Labour.  
STREJCZEK, Jaroslaw, Mr., Counsellor, Department  
of the United Nations System and Global Affairs,  
Ministry of Foreign Affairs.

#### *Adviser*

STEFANSKA, Maria Danuta, Ms., Adviser to the  
Minister, Ministry of Economic Affairs and  
Labour.

### **Employers' delegate**

KARWOWSKI, Leszek, Mr., Vice-President,  
Confederation of Polish Employer.

#### *Advisers*

LENART, Zbigniew, Mr., Member of the Board,  
Polish Craft Association.  
PERNAL, Hanna, Ms., Expert, Confederation of  
Polish Employers.

### **Workers' delegate**

WOJCIK, Tomasz, Mr., Member, National  
Commission, Independent and Self-Governing



Trade Union, "Solidarnosc"; Deputy Member, ILO Governing Body.

### *Advisers and substitute delegates*

LEPIK, Ryszard, Mr., Vice-President, All-Poland Alliance of Trade Unions.  
WOJTASIK, Tadeusz, Mr., Expert, Trade Unions' Forum.

### *Advisers*

JASKOLKA, Ewa, Ms., Expert, Trade Unions' Forum.  
GORSKA, Zuzanna, Ms., Expert, Independent and Self-Governing Trade Union "Solidarnosc".

## Portugal

### **Délégués gouvernementaux**

PROENÇA AFONSO, Maria da Conceição, M<sup>me</sup>,  
Sous-directeur général, Direction générale de l'emploi et des relations du travail.  
DE SOUSA FIALHO, José António, M., Conseiller, Affaires du travail et de l'emploi, Mission permanente, Genève.

### *Conseillers techniques*

PACCETTI CORREIA, Maria Teresa, M<sup>me</sup>,  
Assesseur principal, Direction générale de l'emploi et des relations du travail.  
GONÇALVES, Mário Rui, M., Chef, Division de la direction générale de la sécurité sociale, de la famille et de l'enfant.

### **Délégué des employeurs**

D'ALMEIDA FREIRE, Pedro, M., Vice-président, Confédération du commerce et services.

### *Conseillers techniques*

JUBERT DE NAGY MORAIS, Cristina, M<sup>me</sup>, Chef du cabinet, direction de la Confédération des agriculteurs.  
SALGUEIRO, Heitor, M., Directeur général adjoint, Confédération de l'industrie portugaise.  
DA SILVA BERNARDO, Nuno Alexandre, M., Juriste, Cabinet juridique, Confédération du tourisme portugais.

### **Délégué des travailleurs**

MARQUES, Fernando, M., Cabinet d'études, Confédération générale des travailleurs portugais - Intersyndicale nationale (CGTP-IN).

### *Conseiller technique*

MATA BERNADO, Ana Paula, M<sup>me</sup>, membre, Commission permanente, Union générale des travailleurs (UGT).

## Roumanie Romania Rumania

### *Ministre assistant à la Réunion*

BARBU, Gheorghe, M., ministre du Travail, de la Solidarité sociale et de la Famille.

### **Délégués gouvernementaux**

DIRINEA, Diana Elena, M<sup>me</sup>, Expert, Relations internationales, ministère du Travail, de la Solidarité sociale et de la Famille, MTSSF.  
TOMA, Cristian, M., Conseiller supérieur, MTSSF.

### *Conseillers techniques*

BLANARIU, Petre, M., Directeur, Relations internationales, Agence nationale pour l'emploi de la main-d'œuvre.  
OLIJ, Violeta, M<sup>me</sup>, Conseillère supérieure, MTSSF.  
ALEXANDRU, Loredana, M<sup>me</sup>, Conseillère d'intégration, ministère de l'Intégration européenne.  
HATEGANU, Andrei, M., Chargé d'affaires a.i.  
BIRTA, Albert, M., Attaché, Labour and Social Affairs.

### **Délégué des employeurs**

VARFALVI, Stefan, M., Président exécutif, UGIR.

### *Conseillers techniques*

PLATONA, Pavel, M., Ambassadeur, Conseiller relations internationales, UGIR-1903.  
BONTEA, Ana, M<sup>me</sup>, Spécialiste juridique, CNIPMMR.  
ALEXIU, Narvick-Cătălin, M., Directeur général, PR.  
KOVACS, Lorant, M., Directeur exécutif, CONPIROM.  
MANOLIU, Mihai, M., Secrétaire général, ACPR.

### **Délégué des travailleurs**

RUSU, Sabin, M., Secrétaire général, CSDR.

### *Conseillers techniques*

DANDEA, Petru Sorin, M., Vice-président, CSN, «Cartel Alfa».  
JURCA, Ovidiu, M., Vice-président, BNS.  
STAN, Sorin, M., Secrétaire général, CNSLR-Fratia.  
POPA, Ionut Cosmin, M., Juriste, CSN Meridian.

---

**Royaume-Uni    United Kingdom**  
**Reino Unido**

---

*Minister attending the Meeting*

WICKS, Malcolm, Mr., Minister of State for Pensions.

**Government delegates**

BRATTAN, Sara, Ms., Senior Policy Adviser, Joint International Unit, Department for Work and Pensions.

WELLER, Peter, Mr., Team Leader, Jobseekers Analysis Division, Department for Work and Pensions.

*Advisers*

PENNEY, Stefan, Mr., Policy Adviser, Department for Work and Pensions.

FAIRHURST, Kathryn, Ms., Team Leader, Economy and Labour Market Division, Department for Work and Pensions.

NICHOLS, John, Mr., Ambassador, British Embassy, Budapest.

MOORE, Jason, Mr., Second Secretary, British Embassy, Budapest.

MURRAY, Tracy, Ms., Policy Adviser, EU Pensions Policy Team, Department for Work and Pensions.

**Employers' delegate**

LAMBERT, Mel, Mr., Confederation of British Industry, Member, Governing of the ILO.

*Adviser*

SYDER, Chris, Mr., Associate, Clark's Solicitors.

**Workers' delegate**

TAYLOR, Sofi, Ms., Member of Executive Council Unison, Member of Trade Union Congress General Council.

*Advisers*

STEYNE, Simon, Mr., International Officer, Trades Union Congress.

BOYLE, Sandy, Mr., Assistant General Secretary, Amicus.

---

**Fédération de Russie**  
**Russian Federation**  
**Federación de Rusia**

---

*Minister attending the Meeting*

LEVITSKAYA, Alexandra, Ms., Deputy Minister of Health and Social Development.

**Government delegates**

SAFONOV, Alexander, Mr., Director, Department of Labour Relations, Ministry of Health and Social Development.

STUKALO, Aleksei, Mr., Deputy Director, Department of Economic Cooperation, Ministry of Foreign Affairs.

*Advisers*

CHERKASOV, Aleksei, Mr., Chief of Branch, Department of Legal and International Activities, Ministry of Health and Social Development.

STEPANOV, Viktor, Mr., Consultant, Department of Legal and International Activities, Ministry of Health and Social Development.

ALEKHINA, Elena, Ms., Chief of Branch, Legal Department, Federal Service of Labour and Employment.

TSIGANKOVA, Tatiana, Ms., Chief of Branch, Department of Employment, Federal Service of Labour and Employment.

STROEV, Efim, Mr., Third Secretary, Department of Economic Cooperation, Ministry of Foreign Affairs.

ZAGAYNOV, Evgeny, Mr., Counsellor, Permanent Mission, Geneva.

**Employers' delegate**

EREMEEV, Oleg, Mr., Director-General, Coordinating Council of Employers Unions of Russia (KSORR).

*Adviser*

POLUEKTOV, Alexander, Mr., Director, International Cooperation, KSORR.

**Workers' delegate**

SHMAKOV, Mikhail, Mr., President, Federation of Independent Trade Unions of Russia (FNPR).

*Adviser and substitute delegate*

SIDOROV, Evgeny, Mr., Secretary, FNPR, Member, ILO Governing Body.

*Advisers*

VODPIANOVA, Tatiana, Ms., Chairperson,  
Federation of Trade Unions of Tatarstan Republic,  
Russian Federation.  
SHEPEL, Alexander, Mr., Chairman, Confederation  
of Labour of Russia (KTR).  
KRAVCHENKO, Boris, Mr., Secretary, KTR.

---

## Saint-Marin    San Marino San Marino

---

### Délégues gouvernementaux

BIGI, Federica, M<sup>me</sup>, Ambassadeur, représentant  
permanent, Mission permanente, Genève.  
BRONZETTI, Denise, M<sup>me</sup>, ministère du Travail et de  
la Coopération.

### Délégué des employeurs

UGOLINI, Pio, M., Secrétaire général, Union  
nationale des artisans (UNAS).

### *Conseiller technique*

BOFFA, Carlo, M., Conseiller, Organisation des  
travailleurs autonomes (OSLA).

### Délégué des travailleurs

PIERMATTEI, Gilberto, M., Secrétaire confédéral,  
Confédération du travail (CSDL).

### *Conseiller technique*

BATTAZZA, Mirco, M., Secrétaire général adjoint,  
Confédération démocratique des travailleurs  
(CDLS).

---

## Serbie et Monténégro Serbia and Montenegro Serbia y Montenegro

---

### *Minister attending the Meeting*

LALOVIC, Slobodan, Mr., Minister of Labour and  
Employment, Republic of Serbia.

### Government delegates

JANCA, Dejan, Mr., Ambassador of Serbia and  
Montenegro, Hungary.  
MILOSAVLJEVIC, Ljiljana, Ms., Deputy Minister of  
Labour and Employment, Republic of Serbia.

*Advisers*

DJERDJ, Matkovic, Mr., Minister Counsellor,  
Embassy of Serbia and Montenegro, Hungary.  
BUKUMIRIC-KATIC, Radmila, Ms., Assistant  
Minister of Labour and Employment, Republic of  
Serbia.  
NADJ, Jelena, Ms., Director, Department of  
International Relations, Ministry of Labour and  
Employment, Republic of Serbia.  
MAKSIC, Ivana, Ms., Chief, Cabinet of the Minister  
of Labour and Employment, Republic of Serbia.

### Employers' delegate

NINKOVIC, Rato, Mr., President, Employers' Union  
of the Republic of Serbia.

*Advisers*

ZOVIC, Marijan, Mr., Secretary General, Employers'  
Union of the Republic of Serbia.  
ATANASKOVIC, Branislav, Mr., Executive  
Director, Employers' Union of the Republic of  
Serbia.

### Workers' delegate

CANAK, Branislav, Mr., President, United Branch  
Trade Unions "Independence" ("Nezavisnost").

*Adviser*

VITOROVIC, Aleksandra, Ms., President, Youth  
Section, United Branch Trade Unions  
"Independence".

---

## Slovaquie    Slovakia Eslovaquia

---

### *Person accompanying the Minister*

JUHÁS, Pavol, Mr., Director, Department for Matters  
of European Union and International Relations,  
Ministry of Labour, Social Affairs and Family.

### Government delegates

MACHALÍKOVÁ, Anna, Ms., Director, Personal  
Office, Ministry of Labour, Social Affairs and  
Family.  
HUSÁRIKOVÁ, Vlasta, Ms., Director-General,  
Legislative Section, Ministry of Labour, Social  
Affairs and Family.

*Adviser*

LENDACKY, Marek, Mr., Director-General, Social  
Insurance and Pension Saving Section, Ministry of  
Labour, Social Affairs and Family.

### **Employers' delegate**

PITORÁK, Martin, Mr., US Stel Kosice, limited liability company, Vice-President, Personality and Organization, Republic Union of Employers.

#### *Adviser*

KROMEROVÁ, Viola, Ms., Secretary-General, Slovak Union of Tradesmen, Federation of Employers' Unions and Associations of the Slovak Republic.

### **Workers' delegate**

BUSO, Milan, Mr., Expert for Employment, Confederation of Trade Unions.

#### *Adviser*

SVORENOVÁ, Mária, Ms., Expert for Social Security, Confederation of Trade Unions.

---

## **Slovénie Slovenia Eslovenia**

---

#### *Minister attending the Meeting*

DROBNIC M.A., Janez, Mr., Minister of Labour, Family and Social Affairs.

#### *Person accompanying the Minister*

HAJDINJAK, Valentin, Mr., Head of the Minister's Office, Ministry of Labour, Family and Social Affairs.

### **Government delegates**

GERENCER, Andrej, Mr., Ambassador, Embassy of the Republic of Slovenia.

CESEN, Tanja, Ms., Acting Director-General, Labour Market, Employment Professional Training Department, Ministry of Labour, Family and Social Affairs.

#### *Advisers*

POGACNIK, Marko, Mr., Minister Plenipotentiary, Embassy of the Republic of Slovenia.

RIHAR BAJUK, Katja, Ms., Adviser, International Relations and European Affairs Department, Ministry of Labour, Family and Social Affairs.

### **Employers' delegate**

HRIBAR MILIC M.A., Samo, Mr., Secretary General, Association of Employers of Slovenia (ZDS).

### **Workers' delegate**

MIKLIC, Gregor, Mr., Executive Secretary, Association of Free Trade Unions of Slovenia (ZSSS).

---

## **Suède Sweden Suecia**

---

### **Government delegate**

WIKLUND, Kerstin, Ms., Counsellor, Ministry of Industry, Employment and Communications.

### **Employers' delegate**

LAURENT, Birgitta, Ms., Legal Adviser, Confederation of Swedish Enterprise.

#### *Adviser and substitute delegate*

TROGEN, Göran, Mr., Director-General, Almega IT-Employers' Association.

### **Workers' delegate**

EDSTRÖM, Ulf, Mr., Head, International Department, Swedish Trade Union Confederation.

#### *Adviser and substitute delegate*

ZETTERMARK, Ake, Mr., International Secretary, Swedish Confederation of Professional Associations.

#### *Adviser*

MANN, Jessica, Ms., Research Officer, Swedish Confederation of Professional Employees.

---

## **Suisse Switzerland Suiza**

---

### **Délégués gouvernementaux**

NORDMANN, Jean-Luc, M., Directeur, Département fédéral de l'économie, Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Direction du travail.

ELMIGER, Jean-Jacques, M., Ambassadeur, Chef, Affaires internationales du travail, Direction du travail, SECO.

#### *Conseillers techniques*

ROHNER, Kurt, M., Chef suppléant, Domaine de direction travail, libre circulation & émigration, Département fédéral de justice et police (DFJP), Office fédéral des migrations.

SCHILLIGER-MAKAUSZ, Dora, M<sup>m</sup>, Chef, projets et tâches spécialisées, Secteur questions

fondamentales et analyses, SECO-DA, Marché du travail et assurance-chômage.

WEBER, Bernhard, M., Collaborateur scientifique, Analyse du marché du travail et politique sociale, SECO, Direction de la politique économique.

#### **Délégué des employeurs**

BARDE, Michel, M., Directeur général, Fédération des entreprises romandes (FER).

#### *Conseiller technique et délégué suppléant*

PLASSARD, Alexandre, M., Membre de la direction, Union patronale suisse (UPS).

#### *Conseiller technique*

HEFTI, Daniel, M., Conseiller économique, UPS.

#### **Délégué des travailleurs**

PRINCE, Jean-Claude, M., Secrétaire central, Union syndicale suisse (USS).

#### *Conseiller technique et délégué suppléant*

THOMMEN, Charles, M., Formateur syndical, FTMH.

#### *Conseiller technique*

LEPORI, Rolando, M., Secrétaire régional, FTMH.

## **Tadjikistan Tajikistan Tayikistán**

#### **Government delegates**

VAZIROV, Zokir, Mr., Minister of Labour and Social Protection.

MAHMADOV, Bobokhon, Mr., Head, Department of Employment.

#### **Workers' delegate**

SALIKHOV, Murodali, Mr., Chairman, Federation of Trade Unions.

## **République tchèque Czech Republic República Checa**

#### *Minister attending the Meeting*

SKROMACH, Zdenek, Mr., First Deputy Prime Minister, Minister of Labour and Social Affairs.

#### *Persons accompanying the Minister*

VEJMELKOVÁ, Hana, Ms., General Director, Cabinet of the Minister of Labour and Social Affairs.

FERBAROVÁ, Alena, Ms., Assistant to the Minister.

BERÁNKOVÁ, Katerina, Ms., Press Spokesperson, Ministry of Labour and Social Affairs.

GROSPIC, Stanislav, Mr., Deputy, Parliament.

HUBÁCKOVÁ, Hana, Ms., Ambassador, Embassy of the Czech Republic, Hungary.

OPÉLOVÁ, Maria, Ms., Counsellor, Embassy of the Czech Republic, Hungary.

#### **Government delegates**

PRIBYL, Miroslav, Mr., Director, Labour Market Department, Ministry of Labour and Social Affairs.

KRÁL, Jiri, Mr., Director, Social Insurance Department, Ministry of Labour and Social Affairs.

#### **Employers' delegate**

PRIOR, Pavel, Mr., Deputy President, Union of Industry and Transport.

#### *Adviser*

SVOBODA, Jiri, Mr., Specialist for International Affairs, Union of Czech and Moravian Producers Cooperatives.

#### **Workers' delegate**

MÁLEK, Zdenek, Mr., Deputy President, Czech-Moravian Confederation of Trade Unions.

#### *Adviser*

BAUEROVÁ, Jaroslava, Ms., Adviser, Czech-Moravian Confederation of Trade Unions.

## **Turquie Turkey Turquía**

#### *Minister attending the Meeting*

BASESGIOGLU, Murat, Mr., Minister of Labour and Social Security.

#### **Government delegates**

YETER, Enis, Mr., Under-Secretary, Ministry of Labour and Social Security.

YESILDAGLAR, Aysegül, Ms., Head, Department of Coordination for European Union, Ministry of Labour and Social Security.

### **Employers' delegate**

KUDATGOBILIK, Tügrül, Mr., President, Turkish Confederation of Employer Associations (TISK).

#### *Advisers*

PIRLER, Bülent, Mr., Secretary-General, TISK.  
BAYAZIT, I. Sancar, Mr., Secretary-General, Cement Producers Employers' Association.  
BÖLÜKBASI, Ahmet Nedim, Mr., Deputy Secretary-General, Employers' Association of Metal Industries, TISK.  
ERSOY, Necati, Mr., Secretary-General, Construction and Installation Contractors, Employers' Association, TISK.  
ARSLAN, Türker, Mr., Deputy Secretary-General, Textile Industry Employers' Association, TISK.

### **Workers' delegate**

KILIC, Salih, Mr., President, Confederation of the Turkish Trade Unions (TURK-IS).

#### *Advisers*

USLU, Salim, Mr., President, Confederation of Real Trade Unions (HAK-IS).  
KUMLU, Mustafa, Mr., Secretary-General, TURK-IS.  
UZUNER, Hülya, Ms., Expert, TURK-IS.  
YILDIZ, Osman, Mr., Adviser to the President, HAK-IS.  
ÇOBAN, Tonguç, Mr., Director, International Relations Department, Confederation of Progressive Trade Unions (DISK).  
GÖK, Ugras, Mr., External Relations Expert, TURK-IS.

---

## **Ukraine    Ukraine    Ucraina**

---

### **Délégués gouvernementaux**

HNYBIDENKO, Ivan, M., First Deputy Minister of Labour and Social Policy.  
MUSHKA, Yurii, M., Extraordinary and Plenipotentiary Ambassador of Ukraine, Hungary.

### **Délégué des employeurs**

GRYSHCHENKO, Volodymyr, M., First Vice-President, Federation of Employers of Ukraine.

### **Délégué des travailleurs**

VOLYNETS, Mykhailo, M., Chairman, Confederation of Free Trade Unions of Ukraine.

### *Conseillers techniques et délégués suppléants*

YURKIN, Oleksandr, M., Chairman, Federation of Trade Unions of Ukraine.  
KRAVCHYK, Roman, M., Deputy Chief, Department of International Cooperation, Federation of Trade Unions of Ukraine.  
VOLYNETS, Liudmyla, M<sup>me</sup>, Chief, Division of International Cooperation, Confederation of Free Trade Unions of Ukraine.

---

---

**OBSERVATEURS**

---

---

---

**OBSERVERS**

---

---

---

**OBSERVADORES**

---

---

**République de Corée**  
**Republic of Korea**  
**República de Corea**

---

*Representatives*

JUNG, Chul-Gyun, Mr.

YANG, Hyun-Soo, Ms., Deputy Director,  
International Cooperation Division, Ministry of  
Labour.

LEE, MYUNG-Rho, Mr.

YOUNG-IL, Bea, Mr.

KWON, Young-don, Mr.

---

**Saint-Siège The Holy See**  
**Santa Sede**

---

*Représentants*

JANUSZ, Juliusz, Mgr., Nonce apostolique.

JOZWOWICZ, Andrzej, Mgr., Secrétaire de  
nonciature.

RADNAY, József, M.



---

---

**REPRÉSENTANTS DES NATIONS UNIES,  
DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET D'AUTRES  
ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
OFFICIELLES**

---

---

---

**REPRESENTATIVES OF THE UNITED NATIONS,  
SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER OFFICIAL  
INTERNATIONAL ORGANIZATIONS**

---

---

---

**REPRESENTANTES DE LAS NACIONES UNIDAS, DE  
LOS ORGANISMOS ESPECIALIZADOS Y DE OTRAS  
ORGANIZACIONES OFICIALES**

---

---

**Haut Commissariat des Nations Unies  
pour les réfugiés  
Office of the United Nations High  
Commissioner for Refugees  
Oficina del Alto Comisionado de las  
Naciones Unidas para los Refugiados**

---

DAKIN, Lloyd, Mr., Regional Representative,  
Hungary.

---

**Mission d'administration intérimaire  
des Nations Unies au Kosovo  
United Nations Interim Administration  
Mission in Kosovo  
Misión de Administración Provisional de  
las Naciones Unidas en Kosovo**

---

LAMON, Stacy, Mr., Principal international Officer.  
LECI, Lulzim, Mr.  
SHABANI, Ylber, Mr.  
AVDYLI, Fatime, M<sup>me</sup>  
SHABANI, Bahri, Mr.  
JUPOLLI, Basri, Mr.

---

**Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture  
Food and Agriculture Organization of the  
United Nations  
Organización de las Naciones Unidas  
para la Agricultura y la Alimentación**

---

KADLECIKOVA, Maria, Ms., Subregional  
Representative for Central and Eastern Europe.

---

**Organisation internationale  
pour les migrations  
International Organization for Migration  
Organización Internacional para las  
Migraciones**

---

SZABADOS, Argentina, Ms., Regional  
Representative.

---

**Union européenne European Union  
Unión Europea**

---

SPIDLA, Vladimir, Mr., Commissioner for  
Employment, Social Affairs and Equal  
Opportunities, European Commission.  
SCHREIBER, Kristin, Ms., Head, Cabinet of  
Commissioner, European Commission.

TRICART, Jean-Paul, Mr., Head, Unit Enlargement  
and International Affairs, DG EMPL/G2,  
European Commission.

DELARUE, Rudi, Mr., Official, DG EMPL/G2,  
European Commission.

DUFOUR, Christian, Mr., European Commission,  
Geneva.

BELABED, Eva, Ms., European Economic and Social  
Committee.

---

**Conseil de l'Europe Council of Europe  
Consejo de Europa**

---

SPERBER, Sebastian, Mr., Assistant Administrative  
Officer, Social Cohesion Development Division.

---

**Secrétariat exécutif de la Communauté  
d'Etats indépendants  
Executive Secretariat of the  
Commonwealth of Independent States  
Secretaría Ejecutiva de la Comunidad de  
Estados Independientes**

---

BORSCHESKYI, Serhiy, Mr., Deputy Director,  
Department for Political and Humanitarian  
Cooperation, Executive Committee, CIS.

---

**Danube Commission**

---

NEDIALKOV, Danail, Mr., General Director,  
Secretariate.

---

---

**REPRÉSENTANTS D'ORGANISATIONS  
INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES**

---

---

---

**REPRESENTATIVES OF INTERNATIONAL  
NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS**

---

---

---

**REPRESENTANTES DE ORGANIZACIONES  
INTERNACIONALES NO GUBERNAMENTALES**

---

---

**Confédération internationale  
des syndicats libres**  
**International Confederation of Free Trade  
Unions**  
**Confederación Internacional de  
Organizaciones Sindicales Libres**

---

CISSÉ, Mamounata, Ms., Assistant General Secretary, ICFTU  
 BIONDI, Anna, Ms., Director, Geneva Office.  
 CAMBIER, Hubert, Mr., Acting Head, Coordinating Unit for CEE.  
 BORISOV, Vadim, Mr., Director, ICFTU NIS Office.  
 PETROVIC, Jasna, Ms., Coordinator, CEE Equality and Trade Union Rights.  
 YAROSHUK, Alexander, Mr., President, Belarus Congress of Democratic Trade Unions, (BKDP).  
 BIBER, Edhem, Mr., President, SSSBiH.  
 CARAVAN, Mirela, Ms., International Department, BNS.  
 LUNGU, Patricia, Ms., Youth Officer, CSRM.  
 LUPKOVICZ, Marianne Rosanne, Ms., Equality Officer, MSZOSZ.  
 OMAN, Romana, Ms., Equality Officer, ZSSS.  
 SATTAROVA, Jamila, Ms., Equality Officer, AHIK.  
 SINICA, Natalia, Ms., Youth Officer, LBAS.  
 TOTH, Evelin, Ms., International Department, UATUC.  
 TUCH, Margarita, Ms., Legal Adviser, ICFTU.  
 VITOROVIC, Aleksandra, Ms., Youth Officer, Nezavisnost.  
 ZELLHOEFER, Jerry, Mr., AFL-CIO, Paris.

---

**Confédération mondiale du travail**  
**World Confederation of Labour**  
**Confederación Mundial del Trabajo**

---

WIENEN, Jaap, Mr., Deputy Secretary General.  
 HOFERLIN, Isabelle, Ms., Director, Department of Human Rights and International Labour Standards.  
 NICOLAE, Olga, Ms., Executive Secretary.  
 SÉA, Hervé, Mr., Liaison Office, Geneva.  
 PAVICEVIC, Ivan, Mr., CATUS, Serbia.  
 ANTOVSKI, Slobodan, Mr., UNASM, FYROM.  
 DZHULYK, Oleksandr, Mr., VOST, Ukraine.  
 SOLAS, Carlos, Mr., Unión Sindical Obrero (USO), Spain.

---

**Fédération syndicale mondiale**  
**World Federation of Trade Unions**  
**Federación Sindical Mundial**

---

PONTIKOS, George, Mr., European Regional Office, WFTU.

KOKKINOS, Apostolos, Mr., European Regional Office, WFTU.

---

**Organisation internationale des  
employeurs International Organization  
of Employers Organización  
Internacional de Empleadores**

---

PERIGOT, François, Mr., President.  
 PEÑALOSA, Antonio, Mr., Secretary-General.  
 OECHSLIN, Eric, Mr., Adviser.  
 RYNHART, Gary, Mr., Adviser.  
 RAICKOVIC, Budimir, Mr., Secretary-General, Montenegrin Union of Employers.  
 CUROVIC, Vladimir, Mr., Administrative Coordinator, Montenegrin Union of Employers.

---

**Association internationale  
de la sécurité sociale**  
**International Social Security Association**  
**Asociación Internacional de la Seguridad  
Social**

---

BONILLA-GARCÍA, Alejandro, Mr., Chief, Studies and Operations Branch, Geneva.  
 LAROQUE, Marie-France, Ms., Director, Regional Office for Europe, Paris.

---

**Confédération européenne des syndicats**  
**European Trade Union Confederation**  
**Confederación Europea de Sindicatos**

---

PASSCHIER, Catelene, Ms.  
 BIR, Juliane, Ms.  
 LOURDELLE, Henri, Mr.  
 GALGOCZI, Bela, Mr.

---

**Confédération générale des syndicats**  
**General Confederation of Trade Unions**

---

SCHERBAKOV, Vladimir, Mr., General Secretary, General Confederation of Trade Unions (GCTU).  
 POTAPOV, Albert, Mr., Deputy General Secretary, GCTU.

---

\* \* \*

---

**Président du Conseil  
d'administration du Bureau  
international du Travail**

---

SEGUIN, Philippe, M. Président du Conseil  
d'administration.

---

**Secrétariat de la Réunion  
régionale européenne**

---

**Secrétaire général**

SOMAVIA, Juan, M.

**Secrétaire général adjoint**

BUTTNER, Friedrich, M.

**Conseiller juridique**

RAIMONDI, Guido, M.

**Directeurs exécutifs**

DUCCI, Maria, M<sup>me</sup>

PAXTON, Sally, M<sup>me</sup>

TAPIOLA, Kari, M.

TREMEAUD, François, M.